

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE
DE BIBLIOTHECAIRES

LES BIBLIOTHEQUES DANS
LA POLITIQUE CULTURELLE DU MALI



Mémoire présenté par :
Sidiki DIABATE

Sous la direction de Mr. Jean Fonvieille, conservateur
en chef à la bibliothèque universitaire de Montpellier

1979

15e promotion

DIABATE (sidiki)..- Les bibliothèques dans la politique culturelle du Mali:mémoire / présentée par Sidiki Diabaté; sous la dir. de Jean Fonvieille.- Villeurbanne: Ecole Nationale Supérieure des Bibliothèques, 1979.- 48p; 30cm

Bibliothèque, Mali

Documentation, Mali



Le caractère oral de sa culture, la prédominance de la ruralité et la pauvreté relative du Mali sont souvent les arguments allégués dans ce pays pour justifier la non urgence d'une politique nationale de développement planifié des institutions documentaires. DIABATE tente ici de prouver le contraire. C'est aussi un message qui invite à l'action.



TABLE DES MATIERES

I - INTRODUCTION	1
II - PRESENTATION DU PAYS	3
III - LA POLITIQUE CULTURELLE DU MALI	10
- Education	11
- Alphabétisation fonctionnelle	15
- Les biennales artistiques et sportives	20
- Rôle de Raio-Mali	19
IV - LES BIBLIOTHEQUES AU MALI	21
VI - LE PREMIER SEMINAIRE NATIONAL SUR LES BIBLIOTHEQUES : UNE NOUVELLE OFFENSIVE CONTRE L'IGNORANCE ET L'OBSCURAN- TISME	28
- De l'organigramme	34
- Du statut	36
VII - L'OPERATION LECTURE PUBLIQUE AU MALI ET SES RETOMBEES .	37
VIII CONCLUSION	44
BIBLIOGRAPHIE	45
ANNEXES	48

"Nous estimons qu'aucune tâche n'a de portée plus considérable et ne mérite plus d'honneur que celle qu'accomplit au service de sa communauté, un bibliothécaire compétent et sérieux... Le temps est venu, où la bibliothèque est une école et le bibliothécaire un éducateur au sens le plus élevé du terme..."

MELVIL DEWEY (1876)

INTRODUCTION

Une étude sérieuse de la politique culturelle d'un pays implique le choix d'une méthode d'approche efficiente, une parfaite connaissance du peuple auquel s'adresse cette politique et la philosophie politique officielle qui la sous-tend. Il conviendrait également pour mieux l'appréhender, de la suivre éventuellement dans ses fluctuations et de disposer de moyens sûrs (statistiques) susceptibles de quantifier ses réalisations afin de les ramener à leur véritable dimension et de cerner les perspectives d'avenir.

Je ne prétends pas ici à l'exhaustivité. Aussi, mon propos ne gravitera, d'une manière générale, qu'autour du problème crucial de l'information documentaire au Mali, c'est à dire la bibliothèque et toutes ses institutions culturelles (archives, centres de documentation) dont la noble vocation consiste en l'acquisition, la conservation et la diffusion du patrimoine écrit, enregistré, filmé, tant national, africain, qu'international. N'étant point un spécialiste de la culture malienne et, encore moins des sciences connexes (histoire, sociologie, politique etc) sans lesquelles ni une simple explication digne d'intérêt, ni une synthèse convaincante n'est possible dans toute étude de ce genre, je me hâte d'avouer en toute humilité que je me permets de me hasarder ici, très peu armé sur ce terrain, plus en technicien qu'en analyste et censeur rigoureux. La seule ambition qui m'anime en cela est de pouvoir offrir aux bibliothécaires, archivistes et documentalistes maliens, éducateurs et, toute personne préoccupée par cet aspect de notre culture en devenir, une matière à réflexion.

Le bibliothécaire malien, conscient de son rôle pionnier, reste mobilisé pour une réelle prise de conscience nationale et populaire en faveur de l'alphabétisation, de la lecture publique, de la recherche et de l'information technique et scientifique sans lesquelles le concept de démocratie demeure un slogan politique démagogique et fallacieux à valeur d'opium.

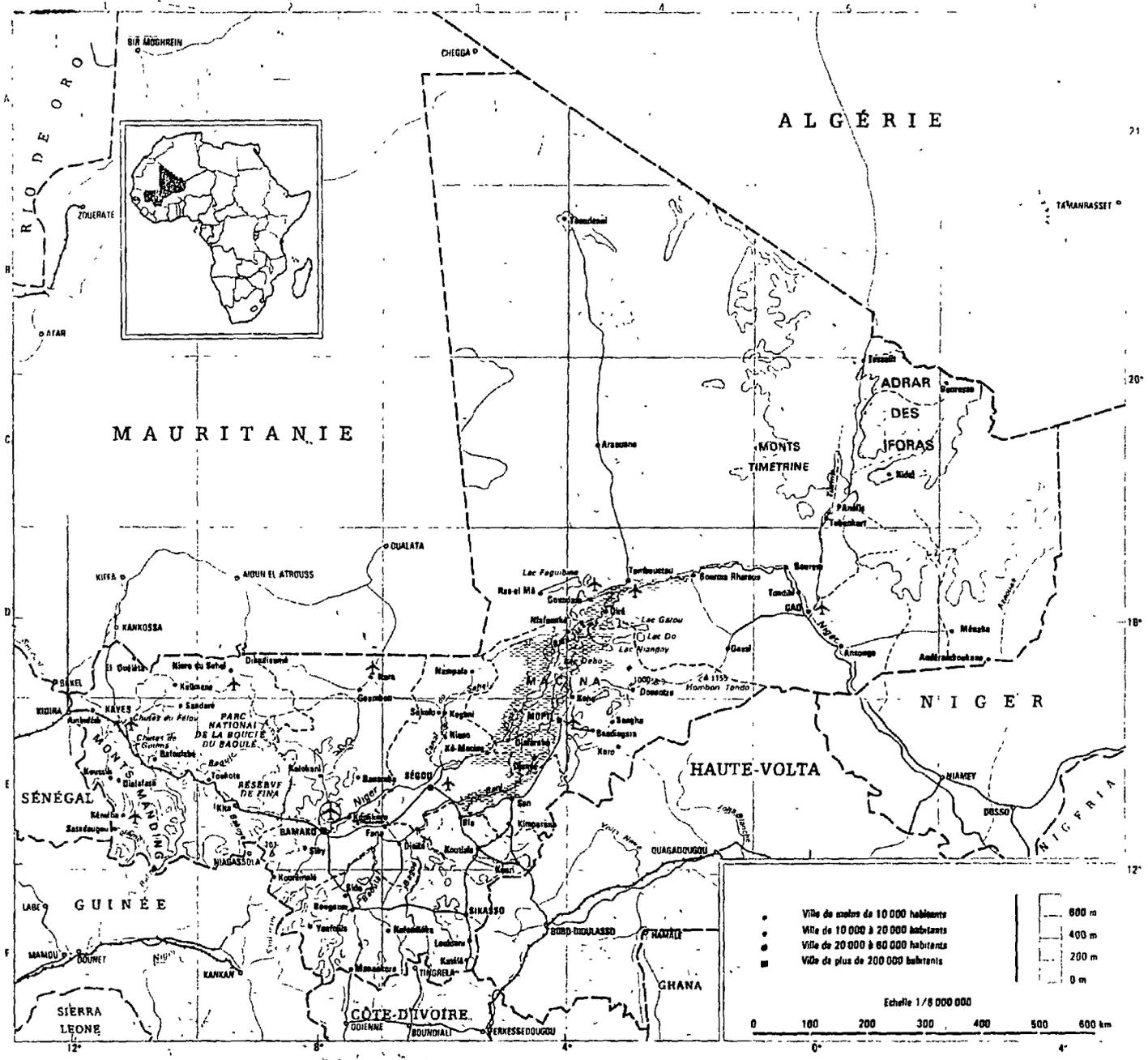
Cette modeste contribution au dialogue s'inscrit ^{je le veux} dans le cadre de la stratégie de combat de la jeune association malienne de bibliothécaires, archivistes et documentalistes (AMBAD) ressuscitée par le séminaire de mars 1978.

.../...

Mon enthousiasme est d'autant plus grand que je suis convaincu que tout comme les empereurs du Mali ont été férus de culture (universités de Djénné, Tombouctou, Gao), leurs descendants que nous sommes ne sauraient continuer à reléguer tragiquement au bas de l'échelle de nos préoccupations nationales cet aspect culturel fondamental dont l'impact dans un pays de vieille tradition culturelle et aspirant farouchement au modernisme, n'est plus à prouver. Le séminaire de 1978, même si ses résolutions dorment encore quelque part a marqué un tournant décisif. Mais les bibliothécaires, plus que jamais, réclament que l'on daigne seulement jeter un coup d'oeil si furtif soit-il, chez les voisins pour que l'on se convainque de notre intolérable retard. Ils exigent donc, au nom de la construction nationale et de la survie de nos valeurs et de leur revitalisation dans la dynamique du progrès, plus de hardiesse, une volonté politique plus affirmée concrétisée par l'élaboration d'un véritable plan de développement national des bibliothèques, archives et centres de documentation et, de formation des techniciens. Les petits stages de formation accélérée, les investissements sporadiques, circonstanciels et sectoriels ne peuvent suffire pour l'accession de notre peuple à la pensée scientifique universelle. Tant il est vrai que la société n'est pas seulement "un ensemble de structures politiques et économiques, mais aussi un réseau de communication par lequel l'expérience est décrite, partagée et conservée" (1). Si cela peut paraître comme une vue très romantique dans un pays de tradition essentiellement orale, une analyse en profondeur affiche clairement que négliger cet aspect constitue un facteur flagrant de blocage du développement si cher au peuple malien qui a pris l'écrit à bras le corps.

(1) doc. 8

123



1/1/11 . Quelques données statistiques.

Population : 6 301 000 habitants

dont : 30% de ruraux
90% de noirs

Superficie : 1 240 042 km²

7 200 km de frontière

Doc. 4 bis.

Coopérants étrangers : 7 500 (Français, Russes, Libanais, Américains, Chinois, Allemands, Tchèques, Yougoslaves, Syriens).

Capitale : Bamako : 400 000 hts

Langue officielle : Français

Langue dominante : le Bambara parlé par les 2/3 de la population

Religion dominante : Islam. Plus de 64% de la population contre 34% pour l'animisme et 1,4% pour le christianisme.

Taux de scolarisation : 20% - le 1/5 des enfants en -âge scolaire peut aller à l'école!

Produit National Brut (P.N.B.) par hts : 400 F (France 27 000)

L'un des pays du monde ayant le revenu le plus bas par tête.

Vie politique : un régime militaire - a succédé le 19 novembre 1968 au régime - du Président Modibo Keita.

(OPERATION "jeunes U" 1978 - 47 quai des Grands Augustins 75006 - Paris.)

Doc. n° 17. (Le Mali et les autres pays Sahéliens)

Espérance de vie : 43 ans contre 71 dans les pays développés.

Mortalité infantile : 170 pour 1000 contre 25 aux U.S.A
calories nécessaires à la résistance - contre la maladie :

- moins de 1300 contre 3000 par jour dans les pays développés.

L'eau potable - est un luxe pour 80% de la population.

Taux de naissance stationnaire depuis 10 ans
5,2% - contre 11,1% préconisé par l'O.N.S.

Ressources minières du Mali.

Bauxite : 800 000 000 de t. de réserves
teneur en alumine : 40 à 45%

Fer : Plus d'1 milliard de t. de réserves
56 à 65% de teneur.

Manganèse : 3,5 milliards de t.

cuivre, étain, plomb, zinc, uranium, lithium, phosphate, sel gemme, pétrole.

* or (Kalamo), marbre (Diamou), sel (Taudeni) sont exploités. U un des plus riches - cheptels d'Afrique.

PRESENTATION DU PAYS

La République du Mali est située en Afrique Occidentale, en pleine zone sahélienne (carte). Totalement enclavée - Conakry, le port le plus proche, est à 900 km. Elle s'étend sur une superficie de 1 240 042 km² qu'occupent 6 301 000 âmes, 7 200 km de frontières. En y évoluant sur l'axe nord-sud, on découvre tour à tour une zone saharienne totalement désertique, un sahel aux précipitations assez faibles mais région de prédilection de l'élevage nomade. Au sud, ce dernier s'efface devant une savane sèche d'abord, puis arbustive, boisée et herbeuse (1,50 m de pluie/an). Ces différences climatiques et écologiques interfèrent sur la répartition de la population dans l'espace : 0,8 habitants au km² à Gao contre 13,6 à Ségou. Elle a le privilège d'être arrosée par les deux plus grands fleuves de l'ouest africain et leurs affluents : le Niger (4 200)km sur 1 700 km et, le Sénégal. Ils coulent dans d'immenses plaines alluviales (100 km de l'office du Niger à Tombouctou pour le Niger) et constituent pour elle les ressources les plus importantes en eaux de surface et lui offrent d'immenses possibilités d'aménagement agro-pastorales et des potentialités hydro-électriques.

La démographie, favorable dans l'ensemble se présente ainsi :

- 1960 : 4 millions d'habitants ; (I)
- 1970 : 5 millions d'habitants ;
- 1973 : 5,5 millions d'habitants ;
- 1976 : 6 301 000 habitants (2)
- aux environs de l'an 2000 : 11 millions d'habitants.

Cette population se caractérise particulièrement par son analphabétisme et sa grande jeunesse : 90 % de ruraux analphabètes à 80 %. Cette population est à 60 % constituée de moins de 20 ans. 32,2 % de cette population sont compris dans la tranche d'âge de 0 à 4 ans et 30,1 % de cette même population ont de 5 à 10 ans. 84,4 % des actifs sont employés dans l'agriculture ; 5,2 % dans l'élevage, 1,8 % dans l'artisanat.

.../...

(I) bibliogr . n°3

(2) " n°20 p.31

En 1966, 2,3 % de ces personnes appartenaient aux services gouvernementaux, 3,7 % au commerce et, 2,6 % étaient des salariés du secteur économique. Le taux de croissance de la population urbaine, trois fois supérieur à la population rurale 7,4 %, est relativement modéré. Le taux d'urbanisation, 10 à 11 %, est lent. Les logements dans l'ensemble sont loin d'être décentes et les spéculations foncières vont bon train.

Plusieurs ethnies laborieuses coexistent paisiblement dans une parfaite symbiose, en conformité avec la devise nationale "un Peuple, un But, une Foi". Ce sont principalement les Bambara, les Malinkés, les Sarakollés, les Peulhs, les Songhoï, les Sénoufos, les Dogons, les Bozos, et les Touareg. La population noire, de loin la plus nombreuse, occupe la savane tandis que les nomades (Touareg) de race blanche vivent dans le nord saharien. L'islam pour 64%, l'Animisme pour 34 %, et le Christianisme 1,4 % se répartissent ces divers groupes ethniques. (I)

RESSOURCES ET POTENTIALITES ECONOMIQUES

Le Mali est un pays à vocation agricole. En dépit des efforts, modestes encore mais louables, de modernisation, l'agriculture reste marquée par la prédominance du secteur traditionnel dont les méthodes archaïques et les moyens de production rudimentaires sont le lot en regard au pouvoir d'achat tragiquement bas du paysan toujours écrasé d'impôts. 8 200 charrues seulement en 1970, et 3 400 tonnes d'engrais. Le rendement à l'hectare est faible dans l'ensemble. La production céréalière, qui somme toute est à même de satisfaire les besoins des populations (176 kg de riz par an et par habitant) est dans la pratique tout comme la production de la viande (20 kg par habitant) inégalement répartie.* L'autoconsommation n'est pas étrangère à cette situation. De ce fait, font légion des régions et des localités qui souffrent d'un déséquilibre nutritionnel endémique. La plupart des enfants retenus en pédiatrie en 1978 étaient anémiés et souffraient d'insuffisance alimentaire. L'office du Niger, créé en 1932 et nationalisé en 1962, grâce au barrage de Markala, détient la maîtrise de l'eau. A lui seul, il pourrait, selon les estimations, pourvoir aux besoins alimentaires du pays et

.../...

((I) statistiques du document n° 4bis .

* Doc. n° 6.

exporter s'il est plus sérieusement et plus judicieusement exploité. Dans la dynamique du développement, sont inaugurées ici des formules originales d'intervention qui restent en dessous des résultats escomptés ~~eu-égard~~ ^{eu-égard} aux aléas pluviométriques certes, mais aussi aux facteurs contingents d'ordre technique et humain graves. Ce sont les O.D.R (opérations de développement rural), opérations très ponctuelles du type : opération riz, opération mil, opération arachide, opération haute vallée, opération coton, opération pêche-rie, opération ngama (cheptel). Largement financées par les capi-taux ^{étrangers}, elles sont sujettes à caution quant à leur réalisation effective (les aides sont planifiées et leur renouvellement s'avère sou-vent être une gageure). Le subconscient du pêcheur et de l'éleveur est tel que ceux-ci, à quelques exceptions près, méfiant, demeu-rent prisonniers des structures surannées de production et de commer-cialisation.

L'O.P.A.M (office des productions agricoles du Mali) ne semble **pas** faire le reflet des nobles idéaux qui ont présidé à son institution (gestion désastreuse). La période de soudure (juillet-août-septembre) donne grâce aux tristes revendeurs impénitents et aux spéculateurs de tous les bords ^à un "marché noir" aux prix scan-daleusement prohibitifs une intense activité. Période de chou gras pour les sangsues et de vaches maigres pour les autres. La popula-tion laborieuse est pressurée. (bibliogr. n°20 p.30)

La dépendance vis à vis de certains partenaires commer-ciaux est grande (65 % des échanges se font avec la France) et le déficit **budgétaire** est chronique.

RESSOURCES MINIERES

Les activités de la S.O.N.A.R.E.M (société nationale de recherches énergétiques et minières) révèlent l'existence d'importants gisements miniers exploitables (rapport ~~du plan~~ ^{du plan} ~~quinquennal~~ ^{quinquennal} de développement économique et social de 1974-78)*. 80 permis ont été délivrés pour la prospection.

Entre autre, le sous-sol recèle :

- de la bauxite : 800 millions de tonnes de réserves ;
- teneur en alumine : 40 à 45 %

.../...

* Bibliogr.n°6.

- Le fer : plus d'un milliard de tonnes de réserves ;
teneur : 56 à 65 % ;
- Le manganèse : 3,5 milliards de tonnes de réserves ;
teneur : 43 à 46 % ;
- Cuivre ;
- Etain ;
- Plomb ;
- Zinc ;
- Uranium ;
- Lithium ;
- Phosphate ;
- Sel ;
- Or ;
- Pétrole.

Seuls sont exploités le marbre de Bafoulabé, le calcaire de Diamou, l'or de Kalana et aussi le sel de Taoudéni mais de façon artisanale celui-là.

Le secteur industriel, composé encore pour 60 % par l'artisanat et 40 % pour les nouvelles industries connaît une croissance rapide mais son apport sur l'économie reste encore faible : 7 % en 1970.

TRANSPORTS

Le cruel enclavement du pays et son immensité ont fait percevoir de bonne heure, comme une priorité des priorités l'organisation des transports. L'infrastructure routière est relativement acceptable : 13 000 km dont près de 8 400 carrossables en toute saison mais souvent dans quel état !

Les axes Bamako-Abidjan et Bamako-Conakry font l'objet d'une attention soutenue. La route transaharienne qui n'est pas sans rappeler les pistes caravanières de jadis sera bientôt une réalité (les parties algérienne et malienne sont activement à pied d'oeuvre).

Air-Mali dessert 7 aéroports dont Bamako-Sénou de classe internationale. Le Niger n'est navigable que durant les crues (juillet-novembre) et les chutes du Félou rendent le Sénégal inaccessible en amont de Kayes. Des travaux pour sa navigabilité sont enta-

.../...

més. Un réseau ferré, le Dakar-Niger ou D.N (1288 km) relie le Niger à Koulikoro à l'océan Atlantique à Dakar. Il est pollué et le tronçon malien 645 km inauguré en 1924 est administré par la régie des chemins de fer du Mali (RCFM) dont les ACM (ateliers et chantiers du Mali) se spécialisent dans la construction des wagons.

L'énergie du Mali se débat éternellement dans ses problèmes et de fait appeler par une population désabusée "énergie du mal" tant sont fréquentes ses coupures imprévisibles (carence des techniciens ingénieurs ou des deux ?)

La stratification sociale se fait de plus en plus apparente. Le paysage des villes bien bigarré en est le miroir le plus parlant (voitures de luxe, villa à la "Kissima"* mansardes décrépies). En 1960, les zones rurales étaient à 95 % composées de paysans. Aujourd'hui ceux-ci constituent le groupement le plus important avec 71 % de la population active. Le secteur productif des villes est constitué par les ouvriers (2,4) et les employés des industries. La classe des commerçants s'illustre souvent par des comportements anti-nationaux, vigoureusement dénoncés par les gouvernements successifs (gouvernement Modibo Keita, gouvernement Moussa Traoré). Les barons du monde des affaires et la bourgeoisie bureaucratique de la fonction publique ainsi que l'élite en uniforme sont les grands seigneurs de la place. Les petits salariés se débrouillent comme ils peuvent pour joindre les deux bouts. Et exprimant cette situation dans "l'Histoire des classes de l'Afrique de l'Ouest" Majmoud diop dit : "la couche supérieure du salariat a pris la relève des colonisateurs. Partout la nouvelle intelligentsia a gouverné à leur place. Ainsi se renouvelle ici les oppositions entre les cités riches et la brousse pauvre".(1).

Les rapports entre gouvernants et gouvernés ne semblent pas avoir fait du progrès (la période de recouvrement de l'impôt par tête est assez éloquente ici).

Ce bref tour d'horizon de quelques aspects des réalités maliennes peut paraître quelque peu fastidieux et même étranger à bien des égards quant au sujet qui nous intéresse. Il permet cependant de constater concrètement que si le Mali semble pas gâté par la nature, et a de réels problèmes économiques, a tout de même des potentialités immenses pour un vrai décollage économique.

.../...

* Kissma Doukara ex ministre de la défense et de l'intérieur connu pour sa propension au luxe et à l'ostentation était propriétaire de villas très somptueuses. Appréhendé pour tentative de coup d'Etat et de détournement de deniers publics, il est condamné à mort.

(1) Cité par E. Jouve, bibliogr. n° 3.

Qu'en est-il ?

- une population essentiellement rurale, jeune, laborieuse qui refuse la misère qui est son lot quotidien ;
- analphabétisme, obscurantisme, injustice sociale sévissent ;
- une nature sauvage, difficile à discipliner ;
- d'importantes ressources minières inexploitées pour la plupart ;
- de grandes plaines alluviales, des eaux poissonneuses et un des plus grands cheptels d'Afrique.

Que lui faut-il ?

Des capitaux certes, mais aussi une population bien informée, qui se sente réellement responsable et concernée par l'effort de construction nationale, des cadres techniques et scientifiques à la fois sérieux et intègres et aussi un outillage adéquat qui ne soit pas imposé.

En un mot, le vrai problème du sous-développement est un problème d'homme. Tout problème économique en effet est un problème humain, et il est prouvé que "si le pays ne développe pas les possibilités intellectuelles et humaines des habitants il ne peut guère se développer matériellement, économiquement, politiquement et culturellement. Et que c'est l'information qui donne le goût du changement, qui crée le climat nécessaire à la constitution d'une nation. C'est elle qui ouvre à tous l'accès au monde plus vaste des connaissances techniques et des affaires publiques" (doc. n° 8). Le développement passe inévitablement par l'information, la documentation, la science et la culture. Ce qui est souvent négligé.

Deux des arguments tabous souvent avancés par des esprits superficiels pour justifier la non urgence de doter le pays d'une infrastructure documentaire, (bibliothèques, centres de documentation, archives, musées) : société de culture orale (et on renchérit : le malien est si pauvre qu'il n'a pas le temps de lire) et manque de moyens financiers sont à mon avis des arguments qui militent bien pour cette entreprise. Seule une population largement informée, responsabilisée peut faire face à ces handicaps. Le vrai problème, c'est la façon dont on entrevoit l'avenir d'un tel pays dans le concert des nations modernes au moment où l'écrit, la science, la technologie

et l'informatique sont bien entrés dans les moeurs et ne peuvent plus être vus comme un luxe superflu pour qui voit le progrès bien en face. Le traumatisme que crée chez nous autres "sous-développés" notre relative pauvreté est significatif d'une certaine attitude. On en arrive à être myope, à oublier ces assises sans lesquelles aucun développement véritable n'est possible ^{surtout} si ce développement doit être promu par les vraies forces vives de nos nations. Que de projets privilégiés, financés à grands frais (parce que jugés économiquement rentables) sont tombés en désuétude !

Fallait-il attendre des calamités naturelles comme le phénomène "sécheresse" et son cortège de malheurs pour penser à des institutions comme le C.I.L.S.S (comité international de lutte contre la sécheresse dans le sahel) basé à Bamako* et de voir seulement en ce moment-là que la documentation scientifique, technique, l'information et la recherche sont un impératif pour le développement et le progrès social ? N'est-il pas aisé de constater que les chercheurs eux-mêmes sont des "laissés pour compte" de nos fonctions publiques ?

Le Mali est l'un des tout premiers pays Africains de l'Ouest à comprendre dès l'accession à la souveraineté nationale que le capital humain est le plus essentiel au développement. Il optera à cet égard pour une politique culturelle à la fois dynamique et progressiste, se faisant ficher en cela comme un enfant à la fois terrible et admirable à l'instar de la Guinée (Conakry). La réforme de l'enseignement de 1962 n'a pas toujours été vue d'un bon oeil. Une petite intrusion dans ce domaine ne sera pas sans surprendre quant à la place faite aux bibliothèques.

Jugez-en...

* doc. n° 14

APERÇU SUR LA POLITIQUE CULTURELLE DU MALI

Le Mali, jadis Soudan, berceau des empires et des royaumes soudanais qui ont fait la gloire et la fierté de l'Afrique, a opposé, en s'en souvient, une résistance des plus farouches à l'occupation étrangère. Colonie autonome en 1890, il est entièrement conquis avec la prise de Tombouctou en 1894 par l'officier français Joffre. Tardivement colonisé, il ne fut pas choyé en matière d'éducation. Alors que Saint-Louis (Sénégal) avait dès 1816 une école des "otages" et que 1903 était l'année de la première organisation générale de l'enseignement, c'est seulement en 1926 que Bamako obtenait sa première école supérieure, un lycée (lycée Terrasson de Fougères, actuel lycée Askia). En 1934, une école normale était inaugurée à Katiougou. Mais l'on est pas sans ignorer qu'en matière d'éducation et de culture, le Mali peut se prévaloir d'un brillant passé comme le constate si bien Edmond Jouve dans son étude "la République du Mali" (doc. 3). Il est en effet indéniable que les villes commerçantes et culturelles comme Gao, Tombouctou (la mystérieuse) où René Caillé séjourna en 1928 et Djénné (la sainte) entretenaient dès le 13^{ème} siècle des rapports intéressants avec certaines universités d'Espagne (Cordoue) (1). C'est que les "Mansas" (empeureurs) tôt convertis à l'Islam (vers le 13^{ème} siècle) ont été souvent des mécènes. Très préoccupés par les problèmes de culture, ils n'ont jamais marchandé leur contribution. Chaque fois qu'ils ont pu aller en pèlerinage (Kankou Moussa, Askia Mohamed, etc), ils ont ramené de la Mecque et à prix d'or des docteurs arabes et des artistes prestigieux dont le style a marqué l'architecture soudanaise. Les écoles coraniques pullulent encore aujourd'hui et les mosquées sont non seulement des lieux de culte et de prêché, mais aussi de discussion sur les moeurs en dégénérescence et les coutumes face à l'agression du modernisme. On n'oubliera pas non plus le pèlerinage légendaire de Djigui (Makan Ta Djigui) ancêtre des fétiches dont la statuare mandingue et malienne est largement tributaire.

Le Mali, comme le dit Majmoud Diop "est à la charnière de l'Afrique noire, au confluent des civilisations arabo-berbères et négro-africaines"(2). Mais l'école officielle est celle léguée par la colonisation française. La langue de l'administration et de l'enseignement est le français. Un hiatus certes.

(1) "Tombouctou abrita auxXV^e et XVI^e siècles l'une des grandes universités de l'époque : l'université Sankoré dont le rectorat était dans la mosquée du même nom. Elle comptait 180 écoles, plus de 25 000 étudiants et professeurs venus d'aussi loin que Damas (Syrie), Bagdad (Irak), le Caire ou Mamekech.

Toutes les disciplines, de la théologie à la médecine y étaient enseignées. La bibliothèque de l'université ne comptait pas moins de 25 000 volumes.- In doc. 5 bis page 54.

(2) cité par E. Jouve ; doc. 3

.../...

EDUCATION

Cet enseignement, élitaire, formation d'agents subalternes et d'une élite dépersonnalisée pour la cause, un taux de croissance presque dérisoire, devenait une préoccupation majeure des dirigeants dont l'intrépidité n'avait d'égale que le niveau de conscience qu'ils avaient de la situation et leur foi inébranlable en l'avenir du pays. Le jeu en valait la chandelle, s'il est vrai que l'école comme le dit S. Mallo cité dans "le refus de l'école" par Issa H. Khayar doit être "une expression privilégiée de la société qui lui confie le soin de transmettre aux enfants des valeurs culturelles, morales, sociales qu'elle juge indispensables à la formation d'un adulte, à son intégration dans son milieu".(1)

Qu'advint-il au juste ?

Furent entreprises des réformes perpétuelles de programmes et de structures visant chaque fois à mettre en adéquation la formation et les réalités socio-économiques. Font date ici :

1) 1962

Réforme de l'enseignement dont les objectifs, certes ambitieux, étaient les suivants :

- a) - un enseignement tout à la fois de masse et de qualité ;
- b) - un enseignement qui puisse fournir avec une économie de temps et d'argent, tous les cadres dont le pays a besoin pour ses divers plans de développement ;
- c) - un enseignement qui garantisse un niveau culturel permettant l'établissement des équivalences de diplômes avec les autres états modernes ;
- d) - un enseignement dont le contenu sera non seulement fondé sur nos valeurs spécifiquement africaines et maliennes mais aussi sur les valeurs universelles ;
- e) - un enseignement qui décolonise les esprits et réhabilite l'africain et ses valeurs propres.

2) 1964

Après un examen critique de la nouvelle situation, s'ouvrait un séminaire dont les grands axes étaient :

- développement ordonné ;
- adaptation aux réalités nationales ;
- rentabilisation.

.../...

3) 1968

Une conférence des cadres se penchait sur la même situation.

4) 1978 (du 18 au 24 décembre) *

se tenait le deuxième séminaire national sur l'éducation. Y assistaient non seulement les cadres à la retraite, mais aussi toutes les organisations de masse et des délégations des organismes internationaux tels que :

- la commission des communautés européennes ;
- l'O.M.S ;
- l'agence canadienne de développement internationale ;
- le P.N.U.D ;
- l'U.N.I.C.E.F ;
- l'U.N.E.S.C.O ;

Le triple souci qui a animé les séminaristes, énoncé par le ministre de l'éducation, était :

- a) - le souci d'une plus grande démocratisation de l'éducation ;
- b) - une plus grande ouverture du système éducatif sur la vie (faire de la ruralisation une réalité concrète) ;
- c) - le souci d'un renforcement du rôle et de la place des bénéficiaires et dispensateurs de l'éducation dans le développement global du pays.

A été retenue la nécessité de faire des langues nationales des véhicules de l'instruction et de l'éducation dans le cadre du système scolaire.

Au plan structurel, un texte a institué un tronc fondamental de 9ans (enseignement *fondamental*) comprenant un premier cycle de 6 ans et un second cycle de 3 ans sanctionné par le D.E.F (diplôme d'études fondamentales).

En 1966 des C.O.P (centres d'orientation pratiques) interressaient des sortants du 1^{er} cycle aux activités agricoles et artisanales.

.../...

Le lycée général (10^e, 11^e, 12^e) est sanctionné par un baccalauréat très spécialisé de type malien (reconnu par la France seulement en 1978)* (*enseignement général secondaire*)

L'Institut pédagogique national (I.P.N.) est à pied d'oeuvre pour l'adaptation des manuels scolaires. Il existe également un enseignement normal, un enseignement technique et professionnel, un enseignement pré-scolaire privé et un institut des handicapés sociaux.

Le Mali n'a pas d'universités. En égard à l'ampleur de ses besoins et à la modestie de ses moyens, il a opté pour le système des grands établissements d'enseignement supérieur devenus caducs

- 1962 : E.N.S.U.P (école normale supérieure)
1376 étudiants en 1976 (271 en sciences exactes)
100 professeurs dont 42 maliens ;
- 1963 : E.N.A (école nationale d'administration) ;
E.N.I (école nationale des ingénieurs) ;
- 1965 : I.P.R (institut polytechnique rural de Katibougou) ;
- 1968 : Ecole nationale de médecine et de pharmacie ;
- 1970 : C.P.S (centre pédagogique supérieur) autonome
en 1976 ;
- 1971 : I.P.G.P (Institut de productivité et de gestion
prévisionnelle)

60 % des étudiants poursuivent leurs études au pays, le reste étant formé en Afrique (Dakar, Abidjan), en France, en U.R.S.S en R.F.A, en R.D.A, en Belgique, en Roumanie, au Canada etc.

En 1960, 97,8 % de la population étaient illettrés (ne sont pas répertoriés, ici les lettrés en arabe dont un bon nombre semble n'avoir qu'une connaissance coranique. Ceci me semble d'autant plus injuste que se recrutent parmi eux des personnages assez doctes, tels ces ulémas qui, depuis, rivalisent d'éloquence sur les antennes de radio-Mali et n'ont rien à envier aux théologiens frais émoulus des universités occidentales).

En 1969-78, le taux de la scolarisation est de 20 %. Un enfant sur 5, en âge scolaire, peut aller à l'école. Ce taux était de 9 % en 1960-70.

De 1960 à 70, le taux de scolarisation dépassait 80 % au Congo et au Gabon, était de près de 50 % à Madagascar et de 10 % en Haute-Volta, en Mauritanie et au Niger (in doc. n° 1, page 134).

* Il s'agit ici de l'homologation du baccalauréat malien - option étranger.
Cameroun du 4 janv. 1978 paru au bull. off. n° 6 du 9 fév. 1978 j.o. du 7 janv.
1978 (Nouvelles universitaires africaines n° 2, mai 1978) AUPELF.

En 1970 , le taux de croissance de l'enseignement au Mali était de 24 % contre 20 % au Gabon et 17 % au Cameroun (Edmond Jouve ; doc. 3)

Les accroissements :

- Enseignement fondamental : - 1969 : 151 000 ;
- 1978 : 333 000 ;
- augmentation : 119 %.

- Enseignement secondaire : - 1974 : 9 000 ;
- 1978 : 15 000 ;
- augmentation : 55 %.

- ~~Etablissements~~ établissements nationaux d'enseignement supérieur :
- 1970 : 587 ;
- 1978 : 5 000 ;
- augmentation : 605 %.

La traduction financière de cet effort sera le passage du budget de l'éducation nationale de 15 % du budget général en 1962 à près de 30 % en 1972 (E. Jouve) (1), taux presque stationnaire depuis. 18 milliards de francs maliens en 1978 soit 29,59 %. Le système éducatif malien représente, de 1969 à 1978, sur les budgets national et régional 93 milliards de FM sans la participation très substantielle tant des associations maliennes des parents d'élèves que des pays amis et des organisations internationales (2).

Importante déperdition révélatrice de malaise :

1) Outre les exclusions, jusqu'en 5^{ème} année, 57 % des 27 000 candidats au certificat de fin d'études du 1^{er} cycle seulement sont aptes à suivre les études dans le second cycle en 1978.

2) 31,80 % des 16 500 candidats au D.E.F sont admis dans l'enseignement secondaire tandis que 50 % des 3000 candidats du baccalauréat sont admis dans l'enseignement supérieur.

.../...

(1) bibliographie n° 3

(2) statistique du document n° 15

On s'en souvient, le Mali est de culture arabo-berbère et négro-africaine. Et eu égard à l'impact de l'Islam sur les masses populaires (plus de 64 % de musulmans), l'arabe est largement coté et même sacralisé par un enseignement (où la mémoire joue un grand rôle) de type traditionnel. L'apprentissage du coran est toujours dispensé soit dans les vestibules de concessions soit la nuit dans les cours où les élèves sont assis à même le sol. Cette aspiration de nos populations sciemment ignorée par le colonisateur dans sa politique d'assimilation et d'aliénation culturelle a été l'un des facteurs de rejet de l'école des "toubabs". Pour combler cette lacune et récupérer ainsi cette importante fraction qu'il convient de mobiliser pour la construction nationale outre les médersa, il a été conçu un enseignement franco-arabe tant au niveau du fondamental que du secondaire (lycée franco arabe de Tombouctou) et celui de Banamba).

ALPHABETISATION FONCTIONNELLE

Sans langue écrite en 1960, un décret présidentiel du 26 mai 1967 fixait l'alphabet pour la transcription des langues nationales mandingue, peulh, tamasheq et songhoy qui sont véhiculaires non seulement au Mali (80 % de la population) mais aussi dans les pays de l'Ouest africain. Le Mali compte une douzaine de langues de communication pour 23 ethnies ce qui relativement représente une certaine homogénéité au plan africain. Le bambara est parlé par les 2/3 de la population.

Il s'est avéré que l'éducation ne peut répondre à l'ensemble des besoins en dépit des efforts constants évoqués plus haut. Bernard Dumont qui fut conseiller au Mali l'explique ainsi : "... bien que le nombre des classes et par conséquent des élèves ait plus que triplé, la proportion des enfants scolarisés reste faible en raison des taux de croissance démographique qui entraînent chaque année une augmentation de la population du pays de plus de 100 000 personnes. Les études faites à ce sujet montrent que les tranches d'âge comprises entre 15 et 35 ans s'augmentent chaque année de 50 000 analphabètes ; pour obtenir que ces tranches d'âge particulièrement actives dans toutes les branches de la production le nombre des analphabètes reste constant (au lieu d'augmenter) il faudrait avoir 1 200 classes par an soit 3 ou 4 chaque jour..."

Direct n° 6 - 1976. (1)

(1) conférer bibliographie n° 9^{bis} P. 51

... décret portant officiellement de 15 signes représentant les 45 sons nés de la transcription des quatre principales langues du Mali...

RESIDENCE DU GOUVERNEMENT
SECRETARIAT GENERAL

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

DECRET n° 85 /PG fixant l'alphabet pour la transcription des langues nationales

Le Président du Gouvernement de la République du Mali

Vu la loi portant proclamation de la République du Mali,
Vu la constitution du 22 septembre 1960,
Vu la loi n° 6 274/AN-RM du 17 septembre 1962,
Vu la résolution générale du 1er Séminaire de l'Education Nationale portant sur l'étude et la transcription des principales langues nationales, et l'alphabétisation dans ces langues,
Vu le Rapport Final de la réunion d'un groupe d'experts pour l'unification des alphabets des langues nationales de l'Ouest-Africain organisé par l'Unesco à Bamako du 28 février au 5 mars 1966 et le rapport de la délégation malienne à cette réunion.

Sur le rapport du Ministre de l'Education Nationale, statuant en Conseil des Ministres

DECRETE

Art. 1 :

L'alphabet figurant au tableau I est adopté pour la transcription des langues nationales Mandingue, Peul, Tamasheq et Songhoy.

Art. 2 :

La valeur phonétique des lettres de cet alphabet est indiquée par le tableau II.

Art. 3 :

L'ordre alphabétique commun à ces langues est celui du tableau de l'article 1.

.../...

rt. 4 :

La longueur des voyelles ou des consonnes est indiquée par le doublement de la lettre correspondante.

rt. 5 :

Dans les langues où existent des voyelles nasales, ces sons sont transcrits par la voyelle suivie de la consonne nasale n.

rt. 6 :

Dans les langues où il existe des tons, seul le ton haut est indiqué par l'accent aigu (´) et seulement lorsqu'il est nécessaire, pour éviter une confusion. Le ton haut est indiqué sur les voyelles ouvertes et o par l'accent circonflexe : ê et ô.

rt. 7 :

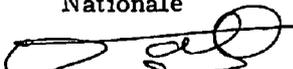
Les règles d'orthographe feront l'objet, pour chacune des langues, d'instructions spéciales du Ministre de l'Education Nationale.

rt. 8 :

Le Ministre de l'Education Nationale est chargé de l'application du présent décret, qui sera publié au Journal Officiel de la République du Mali.

Koulouba, le 26 mai 1967

Le Ministre de l'Education
Nationale



S. TALL

p. Le Président du
Gouvernement



J. M. KONATE

AMPLIATIONS

Original	1	S/Documentation	2
O - RM	1	Cour Suprême	3
Minist. & Secret. d'Etat	17	S.GG.	5
Assemblée Nationale	2	Gouverneur de la B-RM	1
Tresor	5	Radio-Mali	1
Finances	5	Education de Base	30
Financier	2	Institut des Sciences Humaines ..	5
E.A.	3		

du peul étaient brillamment soutenus au centre pédagogique supérieur (C.P.S) (déclaration au séminaire de Yaoundé, décembre 1976 de A. Touré sur la "promotion des langues nationales").*

L'alphabétisation fonctionnelle contribue énormément à briser les hésitations et les complexes des masses et honteusement des intellectuels vis à vis des langues nationales. Elle bénéficie d'un véritable engouement populaire : bon nombre de centres sont construits en terre battue par le travail collectif, et en ciment, dont le prix est prélevé sur les maigres revenus des bénéficiaires qui l'acceptent avec beaucoup ^{plus} d'enthousiasme que le paiement des impôts. Son journal d'appoint, Kibaru, avec un tirage de 8 000 exemplaires par mois jouit d'une audience extraordinaire auprès de la population rurale. Il n'est pas rare de voir des paysans de villages dépourvus de centres, faute de "lettrés" pour leur servir d'animateurs, solliciter l'assistance technique des animateurs du village voisin. Les enseignants, de loin la couche au niveau de conscience le plus élevé de la république, unanimement, demandaient, à l'issue du deuxième séminaire national sur l'éducation de décembre 1978, l'introduction du Bambara dans l'enseignement scolaire dès l'ouverture d'octobre prochain et ce, en attendant d'utiliser des langues des autres ethnies.

Il est évident que l'alphabétisation fonctionnelle au Mali, certes avec ses insuffisances, a ouvert la voie à une profonde rénovation de la vie culturelle comme le constate si bien Bernard Dumont qui dit entre autre : " jusqu'à présent, l'ouvrier ou le paysan malien vivait dans une civilisation de l'oralité, d'une grande richesse de traditions, mais qu'il considérait lui-même comme limité, et limitante, au point que, aux yeux de l'intéressé, l'évolution sociale ne pouvait se concevoir qu'à la garantie suivante : passage de ses enfants à l'école, et évasion hors du milieu rural. Or, l'alphabétisation fonctionnelle dans sa propre langue, montre à ce paysan et à cet ouvrier que la communication écrite n'est pas nécessairement une clé magique pour le monde extérieur, mais peut être, pour lui-même un instrument de travail, qu'elle est à sa portée et que par la possibilité de contact qu'elle lui offre, elle lui permet de franchir le cercle étroit où il se croyait enfermé. Elle lui ouvre surtout la vision d'un univers dans lequel sa propre langue occupe une place concrète puisqu'elle peut se matérialiser sur le papier, sur les pan-

cartes, dans les livres" (in doc. n° 2)

Une étude sociologique, à partir de la presse rurale "kibaru" où la population paysanne donne libre cours à son imagination, extériorise ses expériences et pose des problèmes qui l'an-goisse pourrait être intéressante. Le village "Kibaru" à Bamako qui connaît des journées d'animation culturelle concrétise l'at-tachement du Mali à l'entreprise. Mais les problèmes de posté al-phabétisation et notamment ce qu'il est convenu d'appeler "analphabétisme de retour" et le risque d'une coupure entre les enfants instruits en français, mais ayant de plus en plus de mal à s'insé-rer dans la vie économique active du pays, et les jeunes produc-teurs adultes lisant et écrivant seulement dans leur propre lan-gue, ici sont des préoccupations qui méritent d'être discutées sous l'arbre à palabres.

Si dans cette oeuvre d'éducation générale, en vue de la for-mation d'un malien nouveau, tous les aspects de la vie culturelle nationale ont été considérés, certains méritent beaucoup plus d'at-tention que celle qu'on leur accorde (Institut national des arts et le musée national etc).

L'industrie malienne est à 60 % artisanale. Et on n'est loin d'oublier que la "Maison des artisans" soudanais ou "Artisanat" s'est ~~particulièrement illustrée~~ par ses artistes qui ont tou-jours été le porte flambeau de la civilisation malienne et ouest-africaine dans les grands rendez-vous internationaux (foires). Les impressions élogieuses des touristes férus d'art qui affluent dans notre pays, ne sont pas sans flatter notre orgueil national en la matière. Cette maison devenait le 15 janvier 1964 l'Institut Natio-nal des Arts (I.N.A) qui avait pour mission d'épanouir et de pro-mouvoir l'éducation artistique de notre jeunesse, de consolider le développement de nos techniques d'art appliqué afin d'assurer l'en-seignement du dessin, de la musique dans les écoles fondamentales et dans les lycées, et assurer la formation artisanale dans 8 ate-liers : tissage, forge, bijouterie, maroquinerie, cordonnerie, menui-serie, sculpture sur bois et sur ivoire. Quelques années d'expérience après, cet établissement connaissait une crise grave par la pénu-rie de personnel adéquat, de ses structures gagnées par la sclérose

.../...

était

et aussi parce que l'avenir de ses sortants ~~v~~devenu hypothétique. Des efforts louables sont entrepris présentement par son dynamique directeur pour lui permettre de remonter la pente (crise de croissance).

RADIO-MALI

La radio diffusion nationale (radio-mali) est largement mise à contribution pour la lutte contre l'analphabétisme, l'ignorance et la diffusion de la culture malienne. A cet effet, elle dispose d'émissions relatives à la formation de base et à la vulgarisation agricole (techniques culturales) et à la médecine préventive "santé pour tous". Elle émet en bambara, peul, tamasheq, soninké, maure, oulof etc et 43 % de ses programmes revêtent un caractère pédagogique de masse. Bien qu'elle bénéficie d'un soutien appréciable (nouveaux émetteurs) sa qualité d'écoute n'est pas toujours louable.

L'information est un monopole d'Etat. Les journalistes maliens sont des agents de la fonction publique qui véhiculent une information fortement canalisée. A l'"Essor" (quotidien et hebdomadaire) s'ajoute la presse rurale "Kibaru", "Podium" (hebdomadaire sportif et culturel), "Sunjata" (mensuel d'information depuis juillet 78 seulement) édités par l'agence malienne de presse et de publicité (A.M.A.P), "Barakéla" (organe des syndicats des travailleurs) et "l'éducateur" (syndicat national de l'éducation) qui paraissent peu ou prou. C'est évident, le Mali accuse un retard énorme en matière de presse. S'il est vrai, comme on le dit dans les colonnes de "Sunjata" (n° 5)* que sans presse il n'y a pas de développement, il n'y a pas de démocratie c'est à dire de liberté d'expression. Et de s'interroger : ^{on est alors en droit} à quand la démocratie, si l'on doit continuer à être inquiet pour certaines lectures d'articles de journaux.

Le centre national de production cinématographique (CNPC) fait des efforts dans la réalisation des actualités et des documentaires. Le premier long métrage réalisé ici en bambara en 1978 "den muso" (problèmes sociaux autour de la fille) a suscité un réel enthousiasme populaire justifiant du coup la préférence de l'écrivain et cinéaste sénégalais Sembène Ousmane pour le cinéma (audio-visuel) comme moyen d'éducation privilégié de nos masses rurales et de suppression du fossé linguistique qui sépare celles-ci de l'écrivain progressiste.

LES BIENNALES ARTISTIQUES ET SPORTIVES

Une autre manifestation culturelle hautement appréciée par la population malienne, africaine et internationale est la "semaine de la jeunesse" devenue depuis 1970 "biennale artistique et culturelle". Tous les deux^{ans} au stade Omnisport de Bamako conçu à cet effet, la biennale mobilise une semaine durant, les jeunes des 7 régions économiques et administratives du pays qui rivalisent d'ardeur sportive et d'activités culturelles (théâtre, chants, ballets, ensemble instrumental, orchestre moderne). Les expositions d'objets d'art ne sont pas oubliées. Il convient de noter ici, qu'avant la rencontre de Bamako, la constitution des différentes équipes régionales est précédée de compétitions dans tous les domaines tant au niveau des arrondissements que des cercles. Les jeunes talents repérés sont encadrés par des animateurs talentueux pour la rencontre décisive où des jury très avertis les attendent. Formule inaugurée depuis 1961, la "semaine de la jeunesse" dénote de la prise de conscience au Mali en faveur de la formation qualitative du capital humain. S'agissant de la "biennale 78" nous lisons dans "Sunjata", sous la plume de Diaroukou Sengho "la biennale de 1978 n'est pas seulement un festival des arts qui rassemble et met en relief toutes nos valeurs de civilisation. Elle marque un tournant important du chemin parcouru dans l'effort de révalorisation culturelle. Elle symbolise surtout l'ardeur et la volonté d'une jeunesse à ne pas manquer le train de la construction nationale". *

LES BIBLIOTHEQUES AU MALI

Comme on le voit, le Mali est courageusement en train d'amasser les armes véritables pour son décollage économique. Il apparaît comme un vaste chantier. Les champs d'action sont multiples et multiformes les moyens. Un recensement général de la population rendu nécessaire en 1976 a permis de s'en faire une idée plus nette en vue de statistiques plus précises. Toutes les stratégies du développement conçues jusqu'ici eu égard aux potentialités naturelles ont toujours fait aussi de l'amélioration du potentiel humain un impératif indiscutable. Il était tout à fait légitime, dans ce contexte de procéder à des réformes structurelles à tous les niveaux, réformes en conformité avec cette nouvelle philosophie. Il s'agissait ici, au Mali de libérer l'homme de lui-même, c'est à dire de ses complexes en réalisant une profonde reconversion des mentalités, de l'exorciser comme on se plaît à le dire de ses idées rétrogrades, de ses habitudes qui fuient le progrès. Et le premier ministre chinois Chu -en-Lai, visiblement ému devant l'ampleur de l'offensive culturelle du Mali, déclarait à l'adresse du peuple malien à travers le Président Moussa Traoré le 24-06-73 : "vous avez préconisé le rayonnement de la culture nationale".

Mais ni la ruralisation de l'enseignement, ni l'alphabétisation fonctionnelle même réussies à 100 % ne peuvent être une fin en soi. Et tous ces gros investissements à long terme apparaîtront comme des opérations de façade tant il est grand le risque de voir cet homme si chèrement formé végéter dans le folklore si l'on ne prend pas soin de lui donner les moyens de son adaptation et de son dépassement continuel et si l'on ne crée pas le climat psychologie et l'environnement nécessaire pour se faire - un élève de l'enseignement fondamental par exemple coûte 24 965 F par an à l'Etat sans compter la participation très importante des parents d'élèves ; la recherche pour l'alphabétisation fonctionnelle et l'animation des centres sont une question de gros sous -

Si aussi le recyclage périodique est une bonne chose, il ne peut être une panacée. La formation de base de l'individu est une nécessité. Sa formation personnelle continue est encore meilleure. Elle contribue à son équilibre dans un monde en mutation perpétuelle. Elle conduit inéluctablement à une ouverture sur le monde plus vaste de la connaissance.

.../...

"L'école n'est qu'une clef qui ouvre la porte des bibliothèques" dira Maurois*. Etant donné le coût exorbitant du livre, du périodique scientifique et tous ces supports qui véhiculent le savoir et l'expérience de la communauté humaine, seules les institutions appropriées (bibliothèques, centres de documentation, archives) qui ont pour mission de les choisir en fonction des besoins, de les acquérir pour la collectivité pourraient satisfaire cette soif insatiable de lecture que l'on a pris soin de cultiver chez cet homme désormais décidé à s'épanouir et à s'accomplir dans le cadre de l'intérêt collectif. L'homme est perfectible à tout moment et la lecture y contribue efficacement. Le rôle de l'école devrait être d'"apprendre à lire afin de lire pour apprendre". Et cette qualité, il est désormais condamné de jouer dessus s'il veut être toujours dans le courant de l'histoire. Cette exigence a été mieux exprimée par Edgar Faure alors ministre français de l'éducation nationale quand il déclarait en 1969 : "notre civilisation ne cessera d'exiger de chacun de nous de plus fréquentes reconversions dans la vie de demain, chaque citoyen devra d'autre part perfectionner sans cesse une formation qui ne sera plus jamais définitivement acquise. Le métier appris et su une fois pour toute ne sera plus l'horizon de toute une vie. Enfin, il n'y a plus un âge pour apprendre et un âge pour savoir. L'élévation constante du niveau culturel du plus grand nombre par la formation continue devient le dessein du monde contemporain". (document n° 10)

Cette réflexion, à n'en pas douter s'adresse d'une façon générale à l'homme moderne, qu'il soit d'un pays développé ou pas, chacun étant pris dans l'engrenage du modernisme.

Ce qui n'est pas sans surprendre en face de tout ce déploiement d'efforts pour l'éducation et la culture en République du Mali, c'est le constat amer qui est que les institutions documentaires n'aient été vues à présent, ici, comme fondamentales dans la dynamique du développement. Des nombreux plans de développement, savamment élaborés par d'éminents experts, aucun n'y fait la moindre allusion. Au département de l'éducation, si leur importance est reconnue, tout au moins en théorie, dans les faits, elles sont l'objet d'un mépris coupable.

.../...

Aucune des grandes rencontres qui font date dans la vie de ce ministère ne leur a accordé un intérêt quelconque. Malheur à vous, s'il vous prend l'envie de solliciter une bourse pour une spécialisation dans leur gestion (1). Au ministère du Plan, la situation n'est pas plus gaie. La seule éclaircie dans ce tableau sombre est que les étudiants, conscients de la dégradation de la qualité des enseignements qu'ils reçoivent et les pires difficultés qu'ils rencontrent au moment de la préparation de leur mémoire de par le dénuement en matière de documents que connaissent les grandes écoles et les lycées, viennent au moins, avec force, de réclamer des bibliothèques d'étude adéquates à l'issue de leur congrès historique de décembre 1978.

A présent, quelle figure font les bibliothèques et autres organismes d'information au Mali ?

(1) Il faut reconnaître qu'ici les bonnes volontés ne manquent pas parfois et que c'est souvent une question de personne. Des évictions à certains postes s'avèrent souvent payantes.

.../...

La situation peu agréable que connaissent aujourd'hui les quelques bibliothèques et autres organismes de documentation disséminés ici et là à travers la République du Mali serait d'une manière générale surtout caractéristique des républiques ouest-africaines, jadis de mouvance française, mais bien sûr avec une note supplémentaire pour notre pays. Au plan européen, la position française qui nous sert de référence n'était pas particulièrement brillante il y a quelques années.

Après soixante dix ans de joug colonial, le Mali en 1960 ne disposait, au point de vue lecture publique que de quelques petites bibliothèques de mission dans les villes administratives comme Bamako, Ségou, Kayes, Mopti, Gao. Existaient également quelques dépôts auprès de quelques rares campements, lieux de rendez-vous de la communauté coloniale française et d'une certaine élite nationale, et aussi séjours d'agents de l'administration générale en déplacement. Ces fonds, très squelettiques, ne reflétaient que les goûts et les aspirations de cette clientèle exotique. Au plan scolaire, les établissements d'enseignement secondaire : cours normal de Sévaré, de Banankoro, et de Markala, Ecole normale de Katibougou, Ecole polytechnique rurale de Katibougou, Lycée Terrasson de Fougères (Lycée Askia Mohamed), collège technique (Lycée technique), collège de jeunes filles (Lycée de jeunes filles), Ecole des travaux publics (Ecole nationale d'ingénieurs) bénéficiaient d'un petit fonds pédagogique logé le plus souvent dans un réduit de l'établissement. La plupart de ces "bibliothèques" n'étaient ouvertes qu'une ou deux fois la semaine (jeudi et samedi) aux élèves, tout juste le temps d'y sortir les livres très poussieux choisis sur une liste que les responsables de classe avaient pris soin de faire circuler pendant les heures creuses dites "heures d'étude surveillée".

Au niveau du primaire, la seule lecture personnelle était l'apprentissage par coeur d'un résumé de leçon pour le lendemain. La pédagogie de la lecture telle qu'elle était appliquée n'en a pas moins contribué à prendre celle-ci en aversion par les élèves que l'environnement familial et social n'encourageait pas non plus. Pour le planificateur de l'éducation, après l'école classique c'est l'école de la rue, de la vie. L'enfant est ainsi donc largué dans une nature sans aucune structure d'accueil pouvant lui permettre d'assurer sa perfection intellectuelle, sa culture générale.

La bibliothèque nationale elle-même est un petit appartement mal adapté qui essaie de se cacher là-bas dans les herbes entre les rails et l'avenue Kassé Keïta non loin de la fonction publique. Elle est loin de faire la gloire du pays. Dedans, s'y démène un jeune directeur assez courageux avec un personnel que le désœuvrement a rendu triste et un peu honteux de n'avoir pas grand chose à offrir.

Après dix huit ans de souveraineté nationale, la situation n'a pas notablement évolué . Si au niveau scolaire l'horizon ne semble pas obstrué, les nouveaux établissements sont tous dotés d'une bibliothèque plus ou moins acceptable, la lecture publique au plan structurel a connu une régression spectaculaire eu égard au peu d'intérêt qu'on a manifesté à son endroit (les fonds ont été dilapidés).

Quelques esprits en mal de prétexte allèguent le caractère oral de notre culture pour justifier cette situation tristement célèbre. Quelle est au monde la seule société qui peut se targuer de n'avoir pas connu la prééminence de l'oralité ? Il convient d'interroger ici les linguistes et les spécialistes des sciences de la communication. Les civilisations devant lesquelles nous nous extasions aujourd'hui n'ont pas fait autrement que de commencer à transcrire leur tradition orale.

Quel est aujourd'hui le paysan malien qui ne souffre pas de ne pas pouvoir déchiffrer les signes (écritures) qui s'offrent à lui à tout bout de champ ?

Les néoalphabètes de l'alphabétisation fonctionnelle font montre d'une grande soif de lecture et un désir réel de communiquer avec d'autres par écrit, de s'épanouir par un dépassement du cadre local. Le succès de la presse locale "Kibaru" en est le témoignage le plus criant. La joie de la lecture, ils la connaissent désormais et de grands espoirs sont permis si l'on entretient bien la flamme.

Le noeud du problème est que nos oeillères nous ont longtemps empêché de voir qu'il fallait, pour plonger le peuple malien massivement dans le monde de l'écrit - je ne dis pas de le noyer - s'orienter du côté de nos langues nationales. Une autre vérité est que la pédagogie de la lecture, telle qu'elle était appliquée à l'école n'était pas pour susciter le goût de cette discipline chez les élèves

qui n'en étaient que dégoutés à cause de son caractère fastidieux et contraignant. Il convient de noter aussi que l'habitude de la lecture n'a pas été cultivée, entretenue et popularisée par la création de bibliothèques, centres de documentation et archives qui mettent à la portée de tous le patrimoine culturel (littéraire, scientifique et technique) national et de l'humanité toute entière. Les conséquences du manque d'une telle approche dans notre politique culturelle pèse lourdement sur nous.

Les quelques bibliothèques qui existent au Mali ne reposent sur aucune politique nationale cohérente. Sans crédit elles n'ont aussi aucun rapport les unes avec les autres. Si le personnel est plein de bonne volonté, sa qualification laisse à désirer, ce qui donne une idée des services que peuvent rendre pareilles institutions qui non seulement en dépit de la pauvreté de leurs fonds ne coopèrent pas mais n'ont aucun budget leur permettant d'actualiser quelquefois ces fonds. On comprend alors aisément pourquoi elles sont boudées.

En novembre 1968, grâce à la persévérance du doyen Zanti-gui Traoré, sous l'égide du ministère de l'Education Nationale, était organisé le premier stage de formation accélérée de bibliothécaires ou plutôt de "faisant fonction" qui ait réuni le plus grand nombre de participants à Bamako. Tous les services étaient représentés, même si certains stagiaires n'ont pas eu à exercer par la suite. Pour la première fois, il avait été entrevu la nécessité de confier à des enseignants les bibliothèques des établissements d'enseignement secondaire et supérieur jusqu'ici gérées par des agents subalternes qui, outre leur carence professionnelle, n'avaient aucune latitude pour faire respecter les fonds dans lesquels chacun tapait à son gré et selon les circonstances. L'image que cette période a faite de la bibliothèque malienne est devenue difficile à enrayer. Les bibliothécaires en savent quelque chose. Mais ce stage, quelque insignifiant qu'il puisse paraître, était cependant décisif. Outre une certaine tendance à la révalorisation des bibliothèques, n'était-il pas légitime de voir là un jalon dans le processus de la professionnalisation de la fonction ? Mais ce n'était là qu'une opération sectorielle.

L'efficacité et la rationalité ne naissent pas de l'anarchie. Il devenait de plus en plus urgent de mettre de l'ordre dans la famille en vue d'une action concertée.

L'éclatement du ministère de l'Education nationale à la suite du remaniement ministériel du 3 mai 1973 donnait un ministère de la jeunesse, des sports, des arts et de la culture (M.J.S.A.C) qui se substituait au secrétariat général à la jeunesse.

Il comprend :

- une direction nationale des sports ;
- une direction nationale du patrimoine historique et ethnographique ;
- une direction nationale des arts et de la culture dont relève la division arts et lettres qui à son tour coiffe la section bibliothèques, archives et centres de documentation. IL a fallu cinq années d'attente après la création de ce ministère pour voir quelques lueurs se dessiner à l'horizon. Sous l'égide de la division arts et lettres dont les attributions doivent couvrir les bibliothèques, les archives et les centres de documentation, le projet de séminaire qui était dans l'air depuis sur ces institutions devenait réalité.

SEMINAIRE SUR LES BIBLIOTHEQUES, LES ARCHIVES ET LES CENTRES DE
DOCUMENTATION : UNE NOUVELLE OFFENSIVE ORIGINALE CONTRE L'IGNORANCE
ET L'OBSCURANTISME:

Pour la première fois, en 1978, les bibliothèques, les dépôts d'archives et les centres de documentation faisaient l'objet d'une préoccupation véritablement nationale en République du Mali. Ouvert par le ministre de la jeunesse, des sports, des arts et de la culture et par lui, ce séminaire tant attendu rassemblait 82 délégués, qui 3 jours durant (6-7-8 mars 1978) sans désemparer, débattaient de long en large tous les problèmes afférents à ces institutions et leurs perspectives d'avenir.

Trois sous commissions - sous commission des bibliothèques, sous commission des archives, sous commission des centres de documentation - issues de la commission de préparation du séminaire, après une enquête judicieusement menée et au moyen de questionnaires et de contacts directs auprès des bibliothèques, centres de documentation et archives de la capitale - échantillon jugé largement représentatif - arrivaient à peu près aux constats suivants :

Bibliothèques : 18 réponses obtenues dont :

- 6 en provenance des établissements d'enseignement supérieur ;
- 8 en provenance des établissements d'enseignement secondaire ;
- 4 en provenance de la Banque de développement du Mali (B.D.M); bibliothèque de centre de documentation de l'ambassade de France ; du centre culturel américain ; de la bibliothèque Djoliba (confessionnelle).

Bibliothèques d'enseignement :

- Personnel : 35 personnes (personnel technique, scientifique (presque inexistant), administratif et de service), soit 2 à 3 par bibliothèque. En réalité, il n'y a qu'une seule personne par bibliothèque la plupart des cas. L'E.N.Sup. en a huit. Toutes sont des agents détachés qui n'ont aucune promotion possible hors du ca-

.../...

dre d'origine (pas de statut).

- Bâtiments : seuls quatre établissements possèdent des locaux prévus à l'origine pour être des bibliothèques.

Dans les autres établissements les locaux sont exigus et d'utilisation pénible. Il n'est pas rare de trouver là le petit fond de la bibliothèque rejeter côte à côte avec les fournitures et manuels scolaires et souvent dans un désordre indescriptible.

- Les fonds : exceptées les bibliothèques de l'Ecole Normale (5000 ouvrages) et l'Ecole Normale secondaire de Badalabougou, les fonds sont toujours inférieurs à 3 000 volumes.

- 5 bibliothèques seulement ont des usuels ;

- Si toutes ces bibliothèques permettent la consultation sur place, 4 seulement pratiquent le prêt à domicile (la récupération de bon nombre de livres sortis fait souvent problème) ;

- La pratique du **récolement** : n'est pas évidente et il n'existe aucune statistique sérieuse permettant une certaine évaluation de la fréquentation des bibliothèques et de l'efficacité de leurs services ;

- Les seules revues ici sont surtout celles dont l'abonnement est offert par certains organismes étrangers (les bibliothécaires ne sont pas consultés pour leur choix). Certains journaux destinés aux directions, après un bon séjour dans les bureaux de l'administration, sont dirigés alors vers les bibliothèques dépotaires si les secrétaires n'en font pas des emballages.

Statut financier :

- Aucun crédit n'est prévu pour ces bibliothèques dans le budget global des établissements ;

- Leur mode d'accroissement privilégié est celui qui se fait à titre gracieux : dons en livres des services culturels étrangers. Notamment celui de la France qui dispose d'un "bureau du livre assez dynamique auprès de son ambassade à Bamako.

- Aucune politique d'accroissement conséquente.

Les bibliothèques de lecture publique :

4 questionnaires ont été répondus par : les bibliothèques de la banque de développement du Mali (B.D.M), du centre de documentation français, du service culturel de l'ambassade des U.S.A. La situa-

tion semble plus réconfortante ici. A part celle de la B.D.M, les trois autres jouissent d'une autonomie financière et administrative. Un personnel scientifique et technique qualifié et motivé leur garantit une grande efficacité. Le centre français de documentation aux locaux toujours fort critiquables avec un prêt à domicile de 47 660 en 1977 est seule à faire véritablement office d'une bibliothèque de lecture publique.

Les archives

Le tableau n'est pas meilleur d'une façon générale quant à ce qui concerne les dépôts d'archives auprès des services et départements suivants :

Archives Nationales à Koulouba, direction de l'intérieur, Comité Militaire de Libération Nationale, Ministère de Tutelle des sociétés et entreprises d'Etat, Secrétariat Général du Gouvernement, Direction Nationale de la fonction publique et du travail, Ministère des finances, Banque de développement du Mali (B.D.M), Office National de la main d'oeuvre, Direction des postes et télécommunications, Direction des affaires sociales, Direction de la Pharmacie populaire du Mali, Somiex (société malienne d'import et d'export), Institut Pédagogique National, Gouvernorat de la deuxième région de Koulikoro à Bamako, Etat civil de la Mairie centrale.

Ces dépôts, à quelques rares exceptions près ne font pas l'objet d'une attention particulière. L'archiviste, un agent grossièrement initié est un méprisable petit individu dont la cote est très basse dans la hiérarchie des valeurs. Le complexe est tel qu'il a souvent honte de son titre et ceux ayant bénéficié d'une certaine formation à l'extérieur trouvent autre chose à faire pour se donner une certaine image plus prestigieuse.

La physionomie des archivés auprès de ces instances ne peut pas ne pas déconcerter quand on sait que ce sont là de très grands services nationaux. Imaginez un peu comment ça peut se présenter ailleurs. Les dépôts d'archives sont souvent inexistantes auprès de certaines administrations.

Question de mentalité ou pas, le prétexte insuffisance de crédit derrière lequel on se retranche béatement ne prend plus.

Documentation

Des visites effectuées dans l'ensemble des centres de docu-

.../...

mentation de la capitale et des régions et l'examen des résultats de l'enquête menée ici en mars 1977 par l'I.E.R (Institut d'économie rurale) dans la même optique que la sous commission documentation (évolution de la situation) montrent l'existence d'une multitude de micro services de documentation auprès de certains services, instituts, laboratoires et sociétés d'Etat ou mixtes. Inefficaces parce que sans moyens financiers, mal gérés, vivant sans lien les uns avec les autres leur existence s'explique souvent mal. Il est à noter que si de façon unanime les chefs de services reconnaissent leur indispensable nécessité, ne sont pas légion ceux qui sérieusement font un minimum d'effort pour les améliorer. Ici, la fierté nationale est quand même quelque peu flattée par le dynamisme relatif et le succès que connaissent les centres de documentation de la S.O.N.A.R.E.M (société nationale de recherches énergétique et minière), de l'Office du Niger (Ségou) et du centre Ahmed Baba de Tombouctou de renommée internationale comme la ville célèbre qui l'abrite. Ils sont les mieux dotés, les mieux organisés et les plus opérationnels.

- Un personnel de qualification douteuse, non motivé mésestimé et sans statut ;

- Des locaux inadaptés qui sont plutôt des futoirs ;

- Sans crédit propre donc sans politique d'acquisition ;

- Aucune tentative de coopération et de coordination ;

tels sont les goulots d'étranglement du développement de ces institutions documentaires dont la marginalisation devenue intolérable est peut être caractéristique de notre mentalité de sous-développé contre laquelle il faut livrer une bataille tout azimut si nous ne voulons pas continuer à faire la risée des autres à l'heure de la présentation des bilans même dans les rencontres inter africaines dans le domaine.

L'honnêteté intellectuelle oblige à avouer ici plutôt un manque d'esprit d'initiative et d'une habitude de raisonner souvent à court terme au point de vue rentabilité que d'un manque de crédit, argument ~~tabou~~ pour masquer les carences les plus ostensibles. Au niveau des services et des établissements, un petit investissement consenti chaque année en faveur des bibliothèques, archives et centres de documentation ne pouvait pas ne pas manquer véritablement d'améliorer leurs services et de remonter le moral de leurs gestionnaires tentés de rouler les pouces.

.../...

Le séminaire de mars 1978, outre un projet d'ordonnance portant statut particulier du cadre des fonctionnaires de bibliothèques archives, centres de documentation et des musées - élément moteur offrant des perspectives de promotion à ces braves agents qui ont courageusement accepté d'embrasser des professions jugées peu honorifiques" dans le contexte malien actuel - s'est penché concrètement sur tous les points d'achoppement qui sont autant de facteurs de blocage :

- Un projet de décret visant à conférer à la bibliothèque nationale une existence juridique tout en précisant ses fonctions spécifiques ;
- Un projet de décret portant création et organisation d'un centre national de documentation ;
- Un projet de décret portant création et organisation des archives nationales ;
- Un projet de décret portant création et organisation d'une commission nationale pour le développement des bibliothèques, archives et centres de documentation ;
- Un projet de décret portant organisation du dépôt légal et du versement des documents d'archives en République du Mali ;
- Un projet d'ordonnance portant institution en République du Mali du régime de dépôt légal et du versement dans les dépôts d'archives de l'Etat ;
- Une proposition de plan de développement que schématise l'organigramme ci-joint sur lequel nous nous attarderons un peu ;
- Une série de recommandations percutantes qui loin de relever de la chimère sont des propositions cependant réalistes destinées à nous sortir du sous-développement documentaire dans lequel nous piétons piteusement (bibliographie n° 18 et 19).

Si comme le disait Jean Hassenforder "si l'on admet la nécessité d'une politique nationale de la communication documentaire préalable à la rénovation d'un développement culturel harmonieux et généralisé, le problème des bibliothèques et de leur mission est clair" (bibliographie n° 4). Les autorités compétentes de notre Mali au passé culturel prestigieux disposent à présent de tous les instruments nécessaires et les données sur lesquelles elles peuvent tabler en

matière d'information documentaire et le reste est seulement une question de détermination politique et bien sûr de disponibilité financière. Il faut se battre pour les bibliothèques, les archives, et autres organismes de documentation avec la même volonté, la même énergie que l'on déploie pour la campagne contre la famine. **Le pain** est au corps ce que le livre est à l'esprit (écrit ou enregistré). Le salut de l'homme est dans un équilibre sain entre ces deux réalités. Les moments les plus sombres de la sécheresse du Sahel n'ont jamais empêché le paysan, le pêcheur et l'éleveur (les plus durement touchés) de s'abreuver des paroles chaudes, pénétrantes du célèbre conteur Djéli Baba Sissoko sur les antennes de Radio-Mali, de l'aède du village, du généalogiste et en somme de toute cette littérature vocale tant récréative que didactique qui anime si bien nos places^s publiques. L'écrit n'est qu'un moyen de transmission de message parmi tant d'autres.

Ministère de la Jeunesse,
des Sports, des Arts et de
la Culture

Direction Nationale des
Arts et de la Culture

Division Arts et Lettres

Commission Nationale pour
le Développement des BAD

Section Bibliothèques, Archi-
ves et Documentation

Association Malienne des
Bibliothécaires, A et D.

Ecole Aides-
B. Arch. Docum.

Sous-Section
Bibliothèques

Sous-Section
Archives

Sous-Section
Documentation

Sous-Section
Rech. Normal.

Bibliothèque
Nationale

Archives
Nationales

Centre National
Documentation

Biblio
Enseig.

Biblio
Lec. P.

Biblio
Spéc.

Archives
adminis.

Archives
Stés. Ent

Docum.
Tech.
Admin.

Docum.
Stés
Ent.

DE L'ORGANIGRAMME

Le décret portant organisation du tout jeune département qu'est celui de la jeunesse, des sports, des arts et de la culture (MJSAC) lui attribue la responsabilité de la promotion des bibliothèques, des archives et des organismes de documentation. Pour ce qui est des bibliothèques, le législateur ne fait aucune distinction entre les bibliothèques de lecture publique (pratiquement inexistantes et qu'il faut créer) et les bibliothèques scolaires, d'étude^{et} de recherche dont le département de tutelle est le Ministère de l'éducation. Ces dernières sont gérées pour le moment par des enseignants détachés. En l'absence d'un statut intégrant les uns et les autres dans le même corps, la situation semble ambiguë et ne faut-il pas craindre un conflit de compétences ? Seule l'adoption rapide du projet de statut signalé plus haut peut permettre de mieux décanter la situation. Quand bien même cela serait, il s'avère nécessaire de prendre des textes législatifs conférant non seulement une existence juridique aux bibliothèques de lecture publique mais aussi définissant leur rôle dans le processus de la démocratisation de la culture et de la formation de l'homme malien. Quant aux bibliothèques d'étude et de recherche aucun texte n'est prévu qui définit leur statut au sein des établissements, les prérogatives qui sont celles de leurs responsables ainsi que leurs rapports avec les autorités universitaires. Si la S.B.A.D a un droit de regard technique sur le personnel desservant les différentes bibliothèques, on ne précise pas si sa gestion est commune à un département ou pas et qui doit assurer sa formation. Autant de problèmes et de textes sur lesquels les départements de tutelle actuels (MJSAC et Education Nationale), l'AMBAD et les futurs comités consultatifs doivent se pencher d'un commun accord pour éviter bien des écueils regrettables.

L'initiative de la création d'une institution unique qui a un droit de regard sur tous les professionnels (la SBDA) semble heureuse surtout pour la coopération et la constitution de catalogues collectifs. Elle peut être un facteur évident d'unité du corps et pourrait éviter bien des disparités fantaisistes au plan technique (statistiques, élaboration des différents fichiers, rentabilisation des services etc). Le mouvement du personnel n'a pas été envisagé.

.../...

Un bibliothécaire de lecture publique de par sa spécialisation peut-il remplacer son homologue d'une bibliothèque d'étude et vice versa ? La bibliothèque nationale ne peut-elle pas être aussi une bibliothèque nationale de prêt ? (cumuler ses fonctions traditionnelles et la lecture publique). La bibliothèque de l'Ecole Normale Supérieure peut bien abriter aussi le catalogue collectif de toutes les bibliothèques d'enseignement supérieur, d'Instituts et de laboratoires.

Ce qu'il faut beaucoup déplorer dans cet organigramme pourtant assez exhaustif, c'est la position hiérarchique assez minable réservée à l'instance qui s'occupe des institutions documentaires au sein de ministère de la jeunesse, des sports, des arts et de la culture (MJSAC) - voir schéma- La section bibliothèque, archives et documentation (SBAD) est une minuscule section qui aura du mal à se faire entendre en haut lieu compte tenu de tous ces échelons à remonter pour faire surface. Ces échelons dont l'efficacité et surtout la promptitude ne sont pas convaincantes sont aussi des goulots d'étranglement en perspective. Il convient de rappeler ici que sur les assises du séminaire, on a souvent brandi le spectre de voir tous les travaux remis en question si notre souci d'atteindre une certaine perfection nous amenait à remettre en cause la structuration initiale du MJSAC : préconiser par exemple une direction des bibliothèques au lieu d'une section déjà prévue par d'augustes personnages pour qui ces institutions ne méritaient certainement pas plus que ça.

Si l'idée est acceptable de la part des non professionnels, les bibliothécaires, archivistes et documentalistes n'auraient pas dû se laisser fagociter par certains "ténors" et auraient dû demander en toute objectivité ce qu'il faut pour débloquer réellement la situation ne serait-ce par souci de réhabilitation ce "corps naissant", quitte aux instances de décision de procéder autrement. Le temps milite en faveur de l'information documentaire en Afrique et l'idée d'une direction n'était pas aussi irréaliste qu'on l'a fait croire. A la vérité il ne fallait surtout pas incommoder le MJSAC dont certaines structures seraient devenues caduques.

D'une manière générale, ce séminaire, premier du genre, a été très bénéfique compte tenu du nombre de problèmes embrassés tout à la fois. Il aura aussi permis aux bibliothécaires, archivistes, documentaristes, discothécaires, muséologues, de mesurer leur force et

de poser les bases d'une perspective d'avenir plus riant.

Que dirait-on d'un ministère de l'information rénové qui s'occuperait aussi des institutions documentaires avec bien sûr la recherche incombant à l'éducation, ou d'un ministère de la culture tout court ?

DU STATUT

Les diplômes de bibliothécaires, archivistes, muséologues⁶ sont toujours délivrés après une formation avec succès dans des écoles spécialisées dont les modalités d'accession sont assorties de critères strictes et clairs (la formation initiale entre toujours en ligne de compte). Ces diplômes doivent être reconnus comme tels. Ils équivalent partout les diplômes de tous les autres domaines obtenus dans les conditions similaires. L'établissement de leur équivalence dans nos fonctions publiques ne doit normalement⁷ dès l'instant où l'on a pris sur soi la responsabilité d'envoyer les enfants du pays faire ces études. Il est donc aberrant et ce n'est qu'un complexe de faire précéder les grades d'un quelconque diplôme initial du style :
- conservateurs principaux de bibliothèque : licence d'enseignement supérieur + concours + diplôme supérieur de bibliothécaire (DSB).

Qui veut-on épater ? Un diplôme est un diplôme et sa valeur ne doit pas être établie par référence à un autre. Un "docteur peut bien faire un bibliothécaire très médiocre.

Il n'y a pas meilleur moyen de déprécier une formation en laquelle nous ne croyons⁸ peut-être pas nous mêmes. La valeur de tout diplôme se trouve à mon avis dans la qualité des services rendus par celui qui en est nanti dans sa spécialité plutôt que dans le titre fallacieux que donne le diplôme derrière lequel bien des médiocres, qui ont tout fait pour l'obtenir croupissent dans la paresse, la sous-production, la carence, le dédain des autres. Et pas besoin de dire qu'il n'y a rien de plus payant aujourd'hui dans nos fonctions publiques gangrenées qui ne cadrent pas avec la réalité. La course au diplômes (aux indices) a été décriée sûr en d'autres lieux par des voix plus autorisées et bien connues de tous.

En plus, l'appellation technicien supérieur si elle correspond à un grade défini ne colle pas à nos fonctions, elle est vague et n'est pas significative. Bibliothécaire adjoint, bibliothécaire, conservateur, conservateur en chef, c'est bien plus simple.

.../...

Bien des nos collègues d'ailleurs (Sénégal par exemple), qui ont si bien compris la bévue, l'ont redressée en adoptant un nouveau statut allant dans le sens de la réhabilitation et de la promotion du corps.

L'OPERATION LECTURE PUBLIQUE AU MALI

Comme dénoncé plus haut, le Mali en matière de lecture publique fait piètre figure. Partout la priorité a été accordée à l'économique, à l'acquisition des biens d'équipement et de consommation. A l'école, on a jamais perçue la nécessité d'assurer la pérennité des acquis de celle-ci et de leur amélioration par la vulgarisation des moyens de l'auto-formation permanente. La carence est notoire. Dix huit ans après l'indépendance, le maître qui n'avait rien fait non plus dans ce domaine intervient par acquit de conscience peut-être et tente de combler la lacune. Il s'agit d'un projet d'implantation et d'animation de bibliothèques de lecture publique passé entre la République française et le Mali en vertu des accords de coopération culturelle qui lient les deux partenaires. L'expérience porte sur une période de cinq ans quant à la participation française. Opération de récupération, action philanthropique, de générosité humaine ou quoi ? s'interroge t-on souvent à Bamako. Pour éclairer quelque peu les lanternes, qu'on veuille bien parcourir ici un passage de la note d'information sur cette opération qui stipule entre autres :

" Le projet franco-malien d'implantation et d'animation de bibliothèques de lecture publique en province malienne prévoit la mise en place progressive de six unités régionales ou municipales, de 1 000 livres chacune, et de quaranté six unités de cercle, ou municipales selon les cas, de 600 livres chacune. La part française concerne l'achat des ouvrages et des fournitures nécessaires à leur préparation matérielle ; la participation malienne concerne l'affectation et l'équipement des locaux ainsi que la prise en charge du personnel d'encadrement des bibliothèques.

Ces bibliothèques sont destinées à l'ensemble de la population : enfants, adolescents et adultes. Les livres seront choisis pour répondre aux besoins et aux préoccupations du plus grand nombre : ouvrages de référence, dictionnaires, encyclopédies, oeuvres agréées par le ministère de l'Education Nationale, fonds africanistes et de culture générale (littéraire, technique et scientifique). Des collections pour enfants sont également prévues. La participation de tous, lecteurs et responsables sur place sera sollicitée et les fonds complémentés selon les suggestions qui pourront être faites".

L'évolution du fonds réparti sur la durée de l'expérience est la suivante (l'expérience devait débuter en 1977 qui n'a été en fait que celle de la campagne d'explication) :

1978 - 1979 -----> 10 200 livres ;

1979 - 1980 -----> 11 300 livres ;

1980 - 1981 -----> 8 700 livres ;

1981 - 1982 -----> 11 100 livres ;

soit en juillet 1982, 41 300 livres, ce qui paraît vraiment symbolique, eu égard à la population desservie.

Le rythme des dotations tient compte d'un crédit d'acquisition de 200 000 francs français (20 000 000 F maliens) soit environ 10 000 livres, pour 1977.

- un crédit d'équipement de 2 500 FF (2 500 000 FM) ;

- un crédit de fonctionnement de 30 000 FF (3 000 000 FM).

Si cette opération entrée en exécution depuis octobre 1978 peut paraître comme une entreprise néo-coloniale en faveur de la langue et de la culture française (il n'y a pas à s'y méprendre), elle apparaît aussi comme un mal nécessaire parce que utile à bien des égards. Jouant un rôle de catalyseur sans précédent, elle permettra une sensibilisation plus massive au problème de la lecture publique ;

- permettra de décider le pays à se doter d'une certaine infrastructure en la matière même si celle-ci est souvent sommaire. ;

- incitera à trouver un début de solution aux problèmes de l'accessibilité réelle au livre qui va vers sa désacralisation dans une culture où il est vu comme un intrus ;

- les nouveaux adeptes de ces bibliothèques (fonctionnaires en activité ou admis à la retraite, élèves et anciens élèves retournés à la terre) acquis à la cause de la lecture sont des défenseurs virtuels de notre action et des avocats convaincus auprès de ceux qui pensent encore ^{qu'elles} ne servent pas à quelque chose chez nous.

Le droit de regard que le MJSAC a sur cette opération unique dans son genre et le sens aigu que le malien a toujours eu de sa culture invitent à être assuré qu'elle ne le conduira pas au "bovarysme culturel" qui amène une société à perdre confiance en elle-même et à chercher ailleurs les éléments de son accomplissement". (bibliographie n° 9 page 7).

Le malien serait déjà un assimilé jusqu'à la moelle s'il devait l'être eu égard à toute cette agression culturelle orchestrée à partir des média de toutes sortes. Il est révolu le temps où il était très aisé de faire avaler n'importe quelle pilule. Une certaine maturité d'esprit oblige à garder le sang froid quand on se souvient bien que ce sont ceux-là mêmes qui ont été de bonne heure à l'école des "toubabs" colonisateurs et ont été jusqu'au coeur de leur culture qui ont brandi l'étendard de l'insurrection contre l'autorité coloniale et ont conduit à l'indépendance (mouvements de libération en Asie, en Afrique, en Inde). Le colonisateur dans toute sa plénitude n'a pas réussi à acculturer la grande majorité de nos peuples en dépit de toute la batterie déployée dans sa tentative de dépersonnalisation et d'humiliation de notre race. Nous ne sommes point à présent animés par la moindre velleité de vengeance, mais plutôt par une volonté réelle de coopération et de collaboration franche et constructive et sans lyrisme.

Nos bibliothèques doivent renfermer les écrits d'africains et d'africanistes qui exaltent nos valeurs culturelles, qui enraccinent le déraciné, tout en nous disant la vérité, qu'ils soient en malinké, en français, en anglais, en espagnol, en chinois, en arabe, mais aussi toutes les oeuvres mondiales les meilleures, de la littérature scientifique, technique, médicale, philosophique, littéraire car "le fait culturel africain ne signifie pas le repliement de l'africain sur lui-même, mais sa réalité reconnue, ouverte sur notre monde, ses peuples, leurs particularismes, ses pensées, leur singularité". Cheick Hamidou Kane ne pense pas autrement dans "l'Aventure ambiguë" quand il fait dire par la Grande Royale aux Diallobés pour les décider au changement, à accepter l'école du colonisateur : "il faut apprendre l'art de vaincre sans avoir raison" (connaissance d'une autre expérience) et aussi le savant, père Amadou Hampaté Bah s'adressant à l'Ecole Normale d'Administration aux jeunes maliens en 1974 : "allez chercher le savoir partout, même en Chine s'il le faut". Ce savoir en Chine, il peut être acquis aujourd'hui sans que l'on soit contraint à faire le déplacement, grâce aux livres (au sens le plus large) et les institutions qui les conservent.

C'est en majeur, en peuple averti et aguéri que nous nous ouvrons aujourd'hui sans complexe à toute forme de savoir.

Ce qui peut paraître inquiétant, voire pernicious ici, c'est

le sort réservé à nos langues. Les problèmes de leur survie, de leur **réhabilitation** sans bavure ont toujours angoissé, étant les seules **capables** de préserver la personnalité de nos diverses populations et leur culture. L'habit ne fait pas le moine et traduire c'est trahir un peu dit-on.

Ceci fait aussi que cette même opération amène à poser les problèmes de la vraie lecture publique en milieu rural africain, la popularisation de la lecture et la démocratisation de la culture que les voix les plus autorisées n'ont jamais cessé de réclamer auprès de nos hommes politiques et des pouvoirs publics. L'alphabétisation fonctionnelle encouragée et soutenue dans sa lancée, l'introduction des langues nationales dans un enseignement de type classique ruralisé promettent un avenir rassurant au Mali devant le constat aberrant de cette réalité que pas plus de 10 % seulement de nos populations laborieuses ont accès à la littérature aujourd'hui véhiculée.

L'enthousiasme réel que nos parents (paysans laborieux) n'ont jamais cessé de manifester lors de la campagne d'explication qui a précédé la phase exécutive du projet, risque d'être vite déçus si ceux-ci découvrent encore une fois de plus qu'ils ne sont pas bien concernés. Réduits au rôle honorable certes de producteurs, mais pressurés, écartés du pouvoir et de la gestion des affaires publiques pour n'avoir ^{pas} su maîtriser l'écriture et parler avec élégance la langue du maître qui a une audience internationale, ils se sentent frustrés. Las des discours incendiaires et mensongers des fils instruits, ils ne faut pas comprendre autrement leur méfiance et résistance à certaines propositions de changement et leur passivité devant certains événements socio-politiques.

C'est pour nous autres bibliothécaires le moment optimum d'une véritable prise de conscience qui conduit infailliblement à des interrogations légitimes comme :

- quelles bibliothèques pour nos peuples ?
- des bibliothèques pour quelles sociétés ?
- pour quelle culture ? (intégration des bibliothèques au sein de notre culture).

Autant de problèmes d'option qui sont d'authentiques sujets de débats politiques pour répondre aux attentes.

Bien sûr que tout ceci n'est pas sans poser de problèmes

assez sérieux auxquels on est tenu de faire face à brève ou longue échéance si l'on est honnêtement décidé à réussir le pari :

- problème de la création intellectuelle d'oeuvres adaptées et de traduction d'ouvrages de la pensée universelle dans nos langues ;
- problème du droit d'auteur et de la protection des écrivains ;
- nécessité d'une vraie édition nationale, sous-régionale ou régionale (l'Afrique avec 9,6 % de la population mondiale publie moins de 0,15 % des livres publiés dans le monde, produit 1,7 % de titres, 3 ouvrages sur 4 viennent de l'étranger -1- ;
- problème de la diffusion des écrits nationaux et de leur distribution (réseaux de librairies populaires protégées de la concurrence des librairies à orientation extra nationale) ;
- problème de la collecte massive de la tradition orale de qualité et de sa conservation en vue de la constitution dans les bibliothèques d'un fonds sonore à l'instar de la DNAFLA qui le fait dans le cadre de la recherche linguistique et de particuliers très chevronnés comme le chercheur Youssouf Tata Cissé qui dispose de vrais trésors inédits .

C'est le lieu ici d'insister sur l'exemple de ce chercheur qui semble particulièrement intéressant. Incontestablement, il apparaît comme un des défenseurs les plus farouches de ces vrais maîtres de la parole dont le Mali et l'Ouest africain sont si fiers, ces "bibliothèques vivantes", mémoires de notre civilisation, sans lesquelles nous n'aurions de notre histoire qu'une version étrangère souvent intentionnellement déformée et douteuse. Monsieur Cissé a une idée telle de la valeur de ces aèdes qu'il les assimile volontiers et sans démagogie à ces universitaires qui non contents d'exploiter leurs récits trouvent à dire qu'ils n'ont qu'une connaissance sclérosée des faits historiques et leur nient toute qualité d'historiens. Cissé voudrait les incorporer dans une fonction publique mal adaptée ou le critère diplôme est sacro-saint (une des séquelles les plus pernicieuses de la colonisation dont on n'arrive pas à se défaire). S'il est vrai que certains ne font pas le poids, il est indéniable que d'autres méritent des chaires dans nos universités. A t-on idée du nombre d'années que beaucoup passent auprès des maîtres avant d'avoir la bénédiction de ceux-ci, c'est à dire avant d'être consacrés, le nombre de visites effectuées ici et là auprès de tels autres pour s'enrichir ? Les villes célèbres comme Kéla (Kangaba) et Kita sont des écoles où aucun traditionaliste malinké ne se sent à l'aise sans avoir passé là.

.../...



Un séjour des participants au Colloque de Bamako dans les falaises de Bandiagara, s'inscrivait tout naturellement dans le programme des recherches menées cette année sur l'histoire de la Boucle du Niger. Cette région est occupée par les Dogon, qui peuplent le plateau, la falaise et la plaine qui s'étend à ses pieds. Les Dogon sont des Mainké qui ont quitté leur pays d'origine, le Mandé, situé à l'ouest de Bamako vers la fin du XII^e siècle environ. Cette migration les conduisit d'abord dans la région de Ségou, puis à Djenné puis au Yantenga; ils se sont ensuite réfugiés dans les falaises. Ils ont conservé jusqu'ici intactes leurs croyances et leurs coutumes. Comme dans leurs pays d'origine, ils ont multiplié les représentations sur le terrain; leur cosmologie, sur laquelle s'appuient leurs croyances, est inscrite par des aménagements dans les cavernes, sous les abris, par des peintures pariétales, des pierres levées, des autels situés dans les villages ou dans la brousse, objets de rites réguliers.

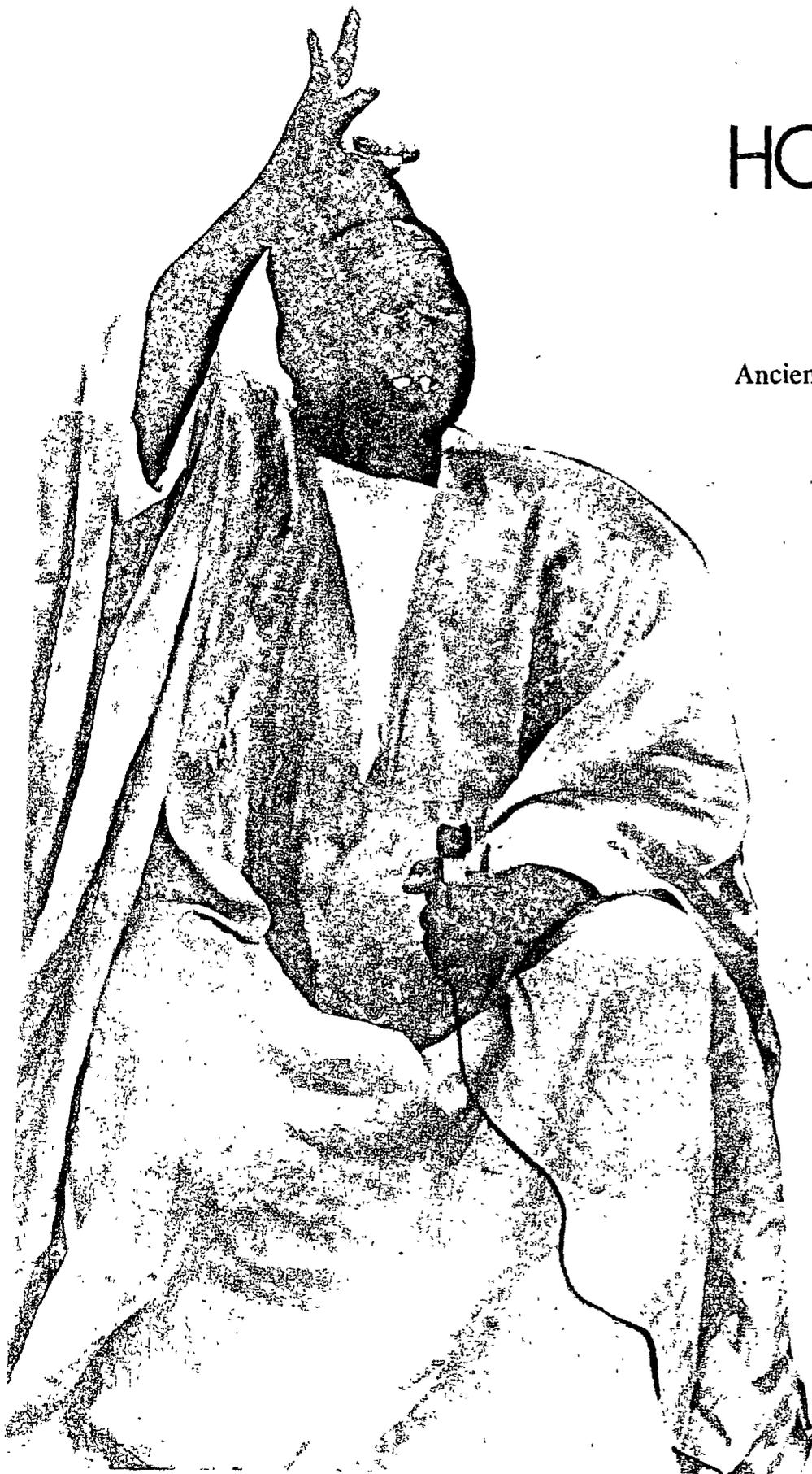
Or, en arrivant sur les lieux, les Dogon se sont d'abord installés dans les nombreuses cavernes que l'on peut observer dans la région. Celles-ci, d'après les traditions orales recueillies par Marcel Griaule, ses coéquipiers et ses successeurs, avaient été occupées par leurs prédécesseurs : d'abord par ceux qu'ils nomment « les petits hommes rouges », puis par les Tellem. Les recherches poursuivies pendant plusieurs années par les missions anthropologiques et archéologiques hollando-maliennes (dirigées par le professeur Huizinga et M. Bedeau) ont permis de dater avec certitude ces anciennes occupations. Ainsi se sont trouvés mis en parallèle — et avec fruits — les résultats des recherches menées chez les Dogon et qui relèvent de la tradition orale et de celles qui relèvent de la préhistoire et de l'archéologie. Ces résultats ont pu être exposés et commentés in situ aux membres du colloque dans les cavernes du pays dogon.

Germaine DIETERLEN
directeur de recherches C.N.R.S.

4/5

HOMMAGE A WA

par Bocar N'DIAYE
Ancien ambassadeur du Mali à Paris



Wa Kamissoko

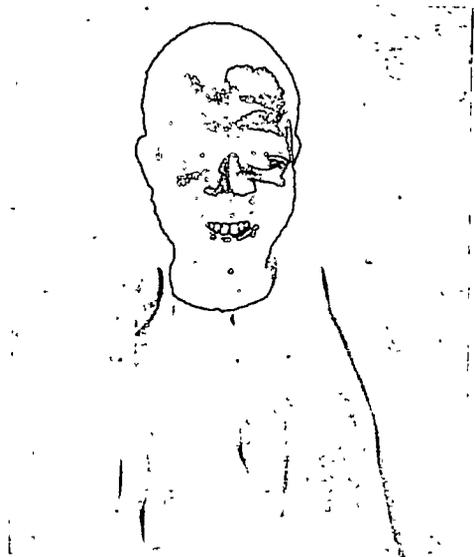
Qu'on se souvienne de ce grand traditionaliste feu Wa Kamissoko qui s'est particulièrement illustré lors des colloques de la fondation SCOA tenus à Bamako en 1975 et en 1976 sur la tradition orale et dont les thèmes favoris étaient Empire du Mali et Empire de Ghana. Je vois peu de diplômés capables comme lui de soutenir le feu des questions souvent des plus embarrassantes fusant de toutes ces sommités du monde de la recherche historique et ethnographique en la circonstance. Il ne connaissait ni "a" ni "o" et pourtant un Jean Rouch épaté, ne manquera de s'esclamer : "Wa est un vrai savoir". (document n° 34). Des "Wa" ne sont pas nombreux. Il faut avoir le tact d'un Youssouf Cissé pour les découvrir tant ils sont souvent modestes et effacés. Le savoir chez nous est encore ésotérique, le bibliothécaire doit participer activement à la récupération de ces "bibliothèques vivantes", documents rares et précieux qui hélas se consomment sous nos yeux impuissants. Le rôle du bibliothécaire malien, africain c'est à dire de tout ce monde de l'oralité et du sous-développement est primordial et immense dans cette conjoncture.

Non seulement il s'efforcera d'avoir une large vue de toutes les techniques bibliothéconomiques de par le monde dont il fera un usage à bon escient, mais aussi il doit savoir faire preuve de beaucoup d'esprit d'initiative. L'attitude que l'on a vis à vis des bibliothèques fait qu'il ne sera pas choyé et qu'il n'a pas à se leurrer. Loin de se laisser abattre pour autant, il saura se débrouiller souvent avec les moyens du bord, s'ingéniera et s'acharnera à faire en sorte que l'utilité de la bibliothèque soit perçue de façon notoire par les services qu'elle saura rendre avec peu de moyens. Sans conteste, il y a là une question de foi et d'esprit pionnier. Il sera un animateur culturel qui saura apporter les bienfaits du livre et des autres média partout, même sous l'arbre à palabres, meilleur de conscience il recherchera surtout les contacts humains. Dans la mesure du possible, il sera présent aux rencontres entre professionnels du pays, d'Afrique et du monde. Sa culture personnelle et bibliographique qu'il ne cessera d'enrichir, et sa connaissance de son peuple, de ses besoins en information face aux impératifs du développement global feront qu'il saura mettre à la disposition de tous l'instrument utile au moment utile. La qualité d'un fonds

n'étant pas forcément en rapport avec le nombre de documents , il acquerra les qualités indispensables et les instruments nécessaires pour un choix représentatif eu égard à la croissance exponentielle de l'information (explosion documentaire) que connaît notre époque et devant laquelle bien de lecteurs potentiels sont désemparés .

Ce qui est vrai pour le Mali ne l'est pas moins pour les autres pays africains en général. De ce fait le choix de mon pays comme centre d'intérêt ici ne saurait être considéré en aucune façon comme émanation d'un chauvinisme étroit .

Le dialogue continue et je veux bien croire que ce S.O.S. "Bibliothèque-Mali", quelque soit sa modestie sera entendu de toutes les bonnes volontés tant nationales qu'internationales .



Youssouf Cissé, l'un des principaux artisans du dialogue avec les Griots.



Wa Kamissoko

EN GUISE DE CONCLUSION

Le sort offert présentement aux bibliothèques, aux dépôts d'archives et aux services et centres de documentation au Mali est à la fois alarmant et plein de promesse.

La nécessité de l'élévation du niveau de vie des innombrables déshérités par l'utilisation des connaissances et des moyens d'information dans les programmes sociaux et économiques milite en faveur de l'adoption d'une politique nationale cohérente de développement généralisé et planifié de la recherche et des institutions documentaires.

La tenue d'un séminaire nationale sur ce thème en mars 1978 et la reconnaissance officielle de nouveau de l'AMBAD (association malienne des bibliothécaires, archivistes et documentalistes) sont des indices réconfortants d'une évolution favorable, d'un certain esprit rétrograde et cruellement démobilisateur réservé encore dans un passé tout récent à ces institutions et leurs animateurs. L'heure est à l'optimisme et tout autorise à penser qu'il y aura du suivi dans l'entreprise. Les résolutions du séminaire doivent être examinées certes avec attention et réalisme mais aussi avec toute l'urgence qu'exige la situation quand bien même il ne s'agit ni d'une ventilation de crédit et encore moins d'une investiture.

Le moment n'est plus aux attermolements et cependant les professionnels maliens et tout ce monde féru de culture sont à l'écoute plus d'un an encore après leur dépôt. (Résolutions)

L'AMBAD, sitôt née s'est révélée un instrument dynamique et opérationnel au service de la bonne cause. Elle s'est signalée à l'attention de plusieurs associations soeurs des pays frères et amis: (Sénégal, Haute-Volta, Côte-d'Ivoire, France, Allemagne - RFA - R.D.A etc), des Fédérations internationales comme : la Fédération internationale des associations des bibliothécaires (FIAB), la Fédération internationale de documentation (FID), Fédération internationale des archives et à certaines fondations.

Cela n'étant qu'un préalable, et étant condamnée à réussir, l'AMBAD qui a toutes nos bénédictions doit redoubler de courage, d'énergie et d'esprit d'initiative notamment dans la mise en place des structures et des infrastructures nécessaires conformément aux objectifs qu'elle s'est assignés.

BIBLIOGRAPHIE

- 1) Balous (Suzanne) : L'action culturelle de la France dans le monde.
Paris ; Presses Universitaires de France, 1970
- 2) Dumont (bernard) : L'alphabétisation fonctionnelle au Mali : une
formation pour le développement.
UNESCO 1973 ; collection Etudes et Documentation
n° 20
- 3) Jouve (Edmond) : La République du Mali.
Paris ; Editions Berger-Levrault, 1974.
Collection Encyclopédie politique et constitu-
tionnelle ; série Afrique.
- 4) Hassen Forder :
(Jean) : La bibliothèque, institution éducative
Cambrai;
Lecture et Bibliothèque, 1972.
- 4) bis : Information touristique UTA 1978 - 79
- 5) Khayar (Issa H.) : Le refus de l'école : contribution à l'étude des
problèmes de l'éducation chez les musulmans du
Ouaddaï (Tchad).
Paris ; librairie d'Amérique et d'Orient, 1976.
- 5) bis
Maïga (Mohamed) : Multiples splendeurs : "Tombouctou, capitale
mythique."
In Jeune Afrique. Pp. 53 - 54.
- 6) Mali (Direction
Générale du plan
et de la Statis-
tique) : Plan quinquennal de développement économique et
social .
1974 - 1978.

.../...

- 7) Michela (D)
Charier (AM) : La conversion des structures agraires traditionnelles en structures de production modernes.
Grenoble : université des sciences sociales de Grenoble, mars 1967.
- 8) N'diaye (Théodore) : Mission des bibliothèques en Afrique : conférence prononcée par Théodore N'diaye le 4 septembre 1971 à l'institut "Culture".
- 9) William Eteki Ambumua : Démocratiser la culture.
Yaoundé : 1974.
- 9) bis : Au Mali, techniques d'alphabétisation Utilisées in direct N° 6 1976, page 51.
Articles de périodiques.
- 10) Faure (Edgar) : Jeunesse, culture, université. In "Revue politique et parlementaire" n° 795.
P.P 17 - 29.
- 11) Taki Zala Ma Soso
Muvu : Langue, culture et développement in voix d'Afrique n° 55, mars 1978. PP 50 - 53.
- 12) Touré (Amadou) : Les langues nationales : situation et projets au Mali in Liaison AGE COP. PP 11 - 14
n° 31 - février 1977.
- 13) Protection du patrimoine culturel. In AGE COP Liaison n° 30, janvier 1977 ; PP 4 - 20.
- 13) bis
Rouch (Jean) : Quand la voix d'un vieil homme peut tout remettre en question : in "TORFYR". N°15, décembre 1975 ; PP 2 - 9.
Spécial SCOA

.../...

MALI

- 14) Au Sahel, la science et la technique doivent être et seront les moteurs du développement. In "Sunjata" n° 1 ; juillet 1978, PP. 34 - 42.
- 15) Deuxième séminaire national sur l'éducation.
In "L'Essor" n° 996 (hebdo) du 23 - 24 décembre 1978.
- 16) Donner l'éducation à tous dans les mêmes conditions pour que chacun contribue efficacement au développement du pays. In "L'Essor" (hebdo) n° 998, janv. 1979 ; PP. 7 - 8.
- 17) DOUCOURE (BBB.). - Miss Liliane Carter à Bamako. In "Sunjata" n° 3 ; sept. 1978 ; PP. 13.
- 18) MALI. direction nationale des arts et de la culture. - Séminaire sur les bibliothèques, archives et centres de documentation 6 - 7 - 8 mars 1978 : travaux.
- 19) MALI. direction nationale des arts et de la culture. - séminaire sur les bibliothèques, les archives et centres de documentation 6 - 7 - 8 mars 1978 : projet d'ordonnance portant statut particulier du cadre des fonctionnaires, des bibliothèques, archives, centres de documentation et des musées.
- 20) Le Mali après dix ans de régime militaire. In "Sunjata" n° 5 nov. 1978 ; PP. 22 - 36.
- 21) SANGHO (Diaroukou). - Biennale 1978 : la fête d'une jeunesse dynamique et disponible. In "Sunjata" n° 1, juill. 1978 ; PP. 6 - 8.
- 22) Sécheresse et crise céréalière au Mali. In "Sunjata" n° 1 ; 1978 PP. 24 - 33.
- 23) SDIBE (Dian). - Problématique de l'animation rurale au Mali. In "Sunjata" n° 3 ; sept. 1978 ; PP 10 - 12.

A N N E X E S

- 1) Discours d'ouverture et de clôture prononcés par Monsieur le Ministre de la Jeunesse, des Sports, des Arts et de la Culture à l'occasion du séminaire sur les bibliothèques de Mars 1978.
- 2) Association Malienne des Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes (AMBAD.). Statut..
- 3) La note d'information sur l'opération LECTURE PUBLIQUE au MALI.
- 4) Alphabet des langues nationales du Mali..
- 5) Liste des participants au premier colloque SCOA à Bamako (27 janvier - 1 février 1975)

SOURCE DES IMAGES

T O R F Y R n° 20, avril 1977 (Spécial Fondation S C O A)



.../...

-- DISCOURS D'OUVERTURE --

Messieurs les Directeurs Généraux
Messieurs les Conseillers Culturels,
Messieurs les Délégués,

C'est pour moi un plaisir certain de me trouver parmi vous ce matin dans le cadre du Séminaire National sur les Bibliothèques, Archives et Centres de Documentation en République du Mali.

Il est certain que ce séminaire est une nécessité dans le processus bien compris du développement économique, pierre d'achoppement du développement Culturel, social et moral.

En effet à l'échelon aussi bien régional que National ; la planification du développement n'est possible que si les éléments d'informations nécessaires stockés et diffusés par les Centres de Documentation et les Bibliothèques, peuvent être obtenus en temps utile.

Le Processus de Production est aussi et surtout un processus de formation et d'information continues et tout développement harmonieux de l'individu en tant qu'être social et moral, en tant que travailleur, passe par la quantité et la qualité de l'information qu'il reçoit.

Personne par conséquent ne saurait mettre en cause la nécessité d'une action concertée pour la mise en place de structures Nationales adéquates en matière de Bibliothèques, Archives et Centres de Documentation, avec des moyens législatifs et financiers appropriés, un personnel qualifié.

Messieurs les délégués tous les rouages de l'Etat sont intéressés par ce séminaire ; c'est pourquoi je vous demanderai de ne jamais vous éloigner des réalités Maliennes, pour que les résolutions de ce séminaire ne soient pas des vœux pieux.

En effet si dans votre désir de bien faire vous vous enfermez dans une conception idéale de l'information, vous risquez de passer à côté des réalités et de concevoir des chefs-d'oeuvres de rationalité valables pour une toute autre société que la nôtre.

C'est le souci d'efficacité qui doit vous guider dans votre tâche ; c'est ce souci qui vous permettra de rendre immédiatement opérationnelles, les résolutions qui vont sortir de cette salle. Car c'est ce souci qui vous permettra de "coller constamment" aux

.../...

réalités Maliennes.

Une analyse objective de la situation actuelle doit permettre d'aboutir à des propositions législatives et financières situées dans le domaine du possible et capables, dans un laps de temps assez court, de dynamiser nos structures.

En vous souhaitant plein succès dans vos travaux, je déclare ouvert le Séminaire National sur les Bibliothèques, Archives et Centres de Documentation.

Je vous remercie de votre attention.

LE MINISTRE

- DISCOURS DE CLOTURE -

Messieurs les Directeurs Généraux
Messieurs les Conseillers Culturels
Messieurs les Délégués -

J'ai dit ici il y a quelques jours que ce Séminaire est une nécessité dans le Processus bien compris du développement économique, pierre d'achoppement du développement culturel, social et moral.

Aujourd'hui après avoir écouté vos résolutions je mesure avec une juste satisfaction le chemin parcouru. Vous avez abordé les problèmes avec l'objectivité nécessaire à l'obtention de solutions acceptables par les réalités maliennes. Ce séminaire qui ne sera sûrement pas le dernier du genre est déjà un acte important allant dans le sens de la promotion de la fonction de Bibliothécaires, archivistes et documentalistes.

Messieurs les délégués votre comportement responsable, l'actualité des problèmes que vous avez abordés comme ceux que posent le Centre National de Documentation, l'ouverture de sections spécialisées dans le cadre de votre fonction, le statut particulier de la Fonction, votre comportement responsable et l'actualité de ces problèmes dis-je nous permettront de les poser au niveau du Gou-

.../...

vernement en vue de leur trouver une juste solution.

Je vous prie de croire à toute ma disponibilité, à mon désir réel d'oeuvrer avec vous dans le sens que vous avez si bien défini dans vos résolutions générales. Avec la volonté de bien faire qui nous anime je suis sûr que nous allons atteindre dans un délai assez raisonnable, les objectifs que nous nous sommes fixés.

Mes remerciements vont à tous les délégués qui n'ont ménagé ni leur temps ni leurs efforts pour que ce séminaire soit une réelle réussite.

Je remercie les autorités régionales qui par leur participation effective ont donné à ce séminaire le Cachet National que nous lui souhaitions.

Je remercie tous ceux qui ce soir ont accepté de se déranger manifestant ainsi le grand intérêt qu'ils portent au séminaire et aux Actes qui en découlent.

Je déclare clos le séminaire National sur les Bibliothèques, Archives et Centres de Documentation.

LE MINISTRE

ASSOCIATION /) /) ALIENNE /) ES

BIBLIOTHECAIRES /) ARCHIVISTES

ET /) DOCUMENTALISTES

(A. M. B. A. D.)

J T A T U T J

TITRES

PREAMBULE : L'Association malienne des Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes

(A.M.B.A.D.) est une association autonome apolitique ayant pour but de promouvoir la lecture publique, de faciliter les échanges d'idées et d'expériences, et d'encourager le travail d'ensemble du Système National d'Information que constituent nos bibliothèques, dépôts d'archives et centres de documentation.

Elle regroupe en son sein, outre les bibliothécaires, archivistes et documentalistes maliens, toutes les personnes établies sur le territoire de la République du Mali et soucieuses de la promotion du travail de nos services d'information et de documentation.

TITRE I DENOMINATION - OBJET - IEGE

Article 1 : L'association sus-mentionnée est dénommée Association Malienne des Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes, abrégée AMBAD.

Article 2 : Elle a pour but :

- de regrouper tous les professionnels (bibliothécaires, archivistes, documentalistes) et toute autre personne de bonne volonté résidant au Mali ;
- de favoriser la promotion de la profession de bibliothécaire, archiviste et documentaliste ;
- de procéder aux échanges d'idées et d'expériences entre professionnels ;

Article 3 : L'AMBAD a son siège social à Bamako, il peut être transféré dans toute autre localité du Mali en cas de besoin.

TITRE II ADMINISTRATION - ORGANISATION

Article 4 : L'association est administrée par un Comité Directeur composé de dix (10) membres actifs repartis comme suit :

- 1 Président,
- 1 Vice-Président
- 1 Secrétaire Général
- 1 Secrétaire Général Adjoint
- 1 Secrétaire Administratif
- 1 Secrétaire à la coordination
- 1 Secrétaire à l'Organisation
- 1 Secrétaire Adjoint à l'organisation
- 1 Trésorier Général
- 1 Trésorier Adjoint

Article 5 : Le titre de membre d'honneur peut être décerné par l'Assemblée Générale à toute personne ayant concouru ou susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social de l'association.

Article 6 : Le Comité Directeur est élu pour un mandat de deux (2) ans en Assemblée Générale. Les membres du Comité Directeur sortant sont rééligibles.

Article 7 : Le Comité Directeur se réunit au moins une (1) fois par mois en réunion ordinaire. Son président peut le convoquer en réunion extraordinaire en cas de nécessité.

Article 8 : L'Assemblée Générale se réunit deux fois l'an en Assemblée Générale ordinaire

Article 9 : L'AMBAD est représentée dans chaque Région par une Association Régionale dirigée par un Comité Régional, au niveau du cercle par une Association locale dirigée par un Comité local.

// TITRE III RESSOURCES - GESTION

Article 10 : Les ressources de l'AMBAD se composent de :

- cotisations mensuelles des membres actifs.
- dons ;
- subventions ;
- legs ;
- recettes de manifestations ou activités culturelles.

Article 11 : Les fonds et biens de l'AMBAD sont gérés conjointement par le trésorier général et le secrétaire général. Ils sont responsables devant le Comité Directeur.

Article 12 : Les fonds sont déposés obligatoirement dans une banque.

Article 13 : Le Secrétaire à l'organisation a la charge des propriétés matérielles de l'Association.

// TITRE IV - RELATIONS

Article 14 : L'Association peut entretenir des rapports de coopération avec tout autre organisme ou association dont les objectifs sont conformes à ceux énoncés à l'article 2 des présents statuts.

Article 15 : Elle entretient des relations très étroites avec la Section Bibliothèques Archives et Documentation. (SBAD).

// TITRE V DUREE

Article 16 : L'association a une durée illimitée

Article 17 : En cas de dissolution, le produit net de la liquidation sera dévoué à une association ayant un objet similaire et qui sera désignée par l'Assemblée Générale. A défaut, l'actif sera attribué à un ou plusieurs services d'archives de bibliothèques, de documentation ou oeuvres de bienfaisance.

// TITRE VI - DIVERS

Article 18 : Les présents statuts ne peuvent être modifiés que par l'Assemblée Générale, aux 2/3 des membres de l'Association.

Article 19 : Tout changement sera porté à la connaissance des autorités compétentes dans les délais impartis par la loi.

ASSOCIATION /) /) ALIENNE DES

BIBLIOTHECAIRES /) ARCHIVISTES

ET DOCUMENTALISTES

(A. M. B. A. D.)

ASSEMBLEE - CONSTITUTIVE

MEMBRES

NOMS ET PRENOMS	ADRESSES
- Massane GUISSÉ	- Ministère de l'Éducation Nationale BKO
- Mme Dagno née Ténin KOUYATE	- Bibliothécaire I.P.N. BKO
- Mme COULIBALY Diénébou COULIBALY	- Direction Nationale des Affaires Sociales BKO
- Mme Diao née Hawa DIARRA	- Ecole Secondaire de la Santé BKO
- Sinaly KANTE	- Socima - Diamou - Kayes
- Aly OUOLOGU	- Lycée Douillagui Fadiaga BKO
- Mme Fanta TRAORE	- C.N.A.R. BKO
- Thiéro Moussa	- Bibliothécaire L.A.M. BKO
- Daouda DIAKITE	- Documentaliste -SONARIE - Kati
- Mme DIOP Sanaba DIARRA	- Lycée des Jeunes Filles BKO
- Souleymane OUATTARA	- SEPOM - KOULIKORO
- El Hadji Kassime DIALLO	- SEPOM - KOULIKORO
- OUMAR SIBY	- A.M.A.P. BKO
- Drissa DIAKITE	- I.N.P.S. Bamako
- Moussa N'DIAYE	- Télévision Scolaire I.P.N. Bko
- Issa KEITA	- Service Statistique - Koulouba
- Cheick Oumar DRAME	- Bibliothèque Nationale - Eko
- Estant SANOOGO	- Bibliothèque de l'E.N.A. BKO
- Moulaye Demba KIDA	- Bibliothécaire Gouvernorat - Segou
- Mme DIAWARA Aminata DIAWARA	- Lycée de Jeunes Filles BKO
- Alhousseyni N'DIAYE	- Archives Nationales - Koulouba
- Djénéba KEITA	- H.J.S.A.C. BKO
- Fatounata GUIEDO	- Bibliothécaire à l'I.N.A. BKO
- Moustapha SISSOKO	- Direction des cours de Langue Russe BKO
- Yassoungo KANTE	- Direction Elevage BKO

Direction Nationale des Arts et de
la Culture

Division Arts et Lettres

Section Bibliothèques, Archives et
Documentation

NOTE D' INFORMATION
SUR L'OPERATION LECTURE PUBLIQUE

Le projet franco-malien d'implantation et d'animation de bibliothèques de lecture publique en province malienne prévoit la mise en place progressive de six unités régionales, ou municipales, de 1.000 livres chacune, et de quarante-six unités de cercle, ou municipales selon les cas, de 600 livres chacune. La part française concerne l'achat des ouvrages et des fournitures nécessaires à leur préparation matérielle; la participation malienne concerne l'affectation et l'équipement des locaux ainsi que la prise en charge du personnel d'encadrement des bibliothèques.

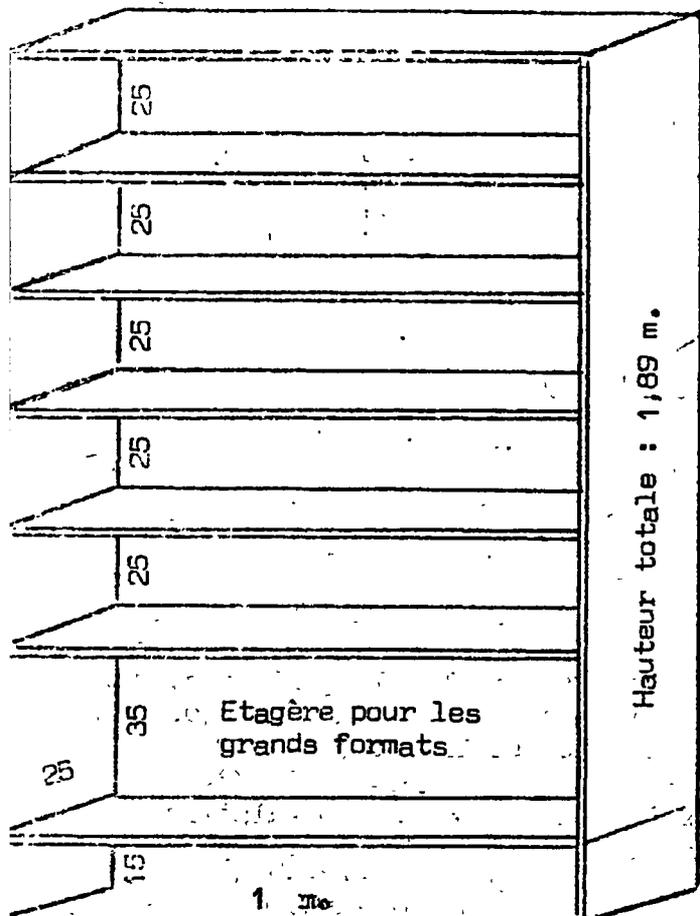
Ces bibliothèques sont destinées à l'ensemble de la population : enfants, adolescents et adultes. Les livres seront choisis pour répondre aux besoins et aux préoccupations du plus grand nombre : ouvrages de référence, dictionnaires, encyclopédies, œuvres agréées par le Ministère de l'Éducation Nationale, fonds africaniste et de culture générale (littéraire, technique et scientifique). Des collections pour enfants sont également prévues. La participation de tous, lecteurs et responsables sur place, sera sollicitée et les fonds complétés selon les suggestions qui pourront être faites.

Suivant le canevas établi par l'équipe chargée du projet, la rentrée d'octobre 1978 verrait l'ouverture des six bibliothèques régionales dotées d'un premier fonds de 500 livres, et d'une vingtaine de bibliothèques de cercle constituées, pour commencer, de 300 livres. Ces ouvrages, répertoriés, et équipés par les soins de l'atelier de reliure de la Bibliothèque Nationale à Bamako, seront en lecture sur place. Cependant il pourra être ultérieurement envisagé de les prêter, sous certaines conditions et compte-tenu de garanties suffisantes à l'appréciation des responsables et après quelques mois de fonctionnement.

De même des visites techniques régulières sont prévues de la part de l'équipe responsable : elles permettront de suivre localement l'évolution de l'opération, d'apporter aide et conseils chaque fois que besoin sera, de trouver des solutions aux difficultés rencontrées et d'effectuer les contrôles périodiques indispensables (inventaire des ouvrages).

La réussite du projet dont l'importance n'échappera à personne dépendra, pour la plus grande part, des conditions humaines et matérielles réunies en chaque endroit :

Le local, si modeste soit-il, doit tout d'abord être accessible à ses lecteurs et d'un aspect accueillant, situé de préférence dans un quartier fréquenté, en rez-de-chaussée donnant directement sur l'extérieur. Il doit être bien aéré, peint de couleur claire et assez vaste pour contenir, en une seule salle, cinq ou six tables, soit une vingtaine de lecteurs assis. Il bénéficiera d'un éclairage suffisant pour une lecture dans de bonnes conditions. De plus un accès unique est préférable, l'entrée et la sortie s'effectuant par la même porte (Prévoir aussi une fermeture efficace du local).



Pour recevoir les livres, des étagères murales, en bois lisse, devront être aménagées selon les normes suivantes : un élément de six étagères de 1 m. de long, de 25 cm. de large, de 2 cm. d'épaisseur et ménageant des espaces utiles de 35 cm. entre la première et la deuxième étagère (compte-tenu d'une garde au sol de 15 cm.) et de 25 cm. entre les étagères suivantes, aura une hauteur totale de 1,89 m. et contiendra environ 300 ouvrages (Voir croquis ci-contre).

Trois étagères seront en définitive nécessaires - dont deux dès octobre 1978 - dans les bibliothèques de Région. Deux étagères seront nécessaires - dont une dès octobre 1978 - dans les bibliothèques de Cercle.

Il serait utile également de prévoir deux panneaux d'affichage, en contreplaqué par exemple, fixés au mur, l'un à l'intérieur de la bibliothèque, l'autre à l'extérieur, et de dimensions 150 cm. sur 75 cm. approximativement.

Mais le rayonnement de la bibliothèque dépendra avant tout de son bibliothécaire : connaissant et aimant ses livres, il comprendra le milieu dans lequel il travaille et sympathisera avec le public qu'il est chargé de servir. Bon organisateur, il s'adaptera rapidement aux situations nouvelles et saura créer et utiliser de nouvelles méthodes pour encourager la lecture. A l'écoute de ses lecteurs, il les guidera dans leurs choix et recueillera leurs suggestions. Conscient enfin de sa mission au service du développement personnel, professionnel et social de l'individu, il apportera, par son assiduité et ses efforts dans son travail, une participation essentielle à l'Opération Lecture Publique.

Bamako
 Décembre 1977

Pour toute correspondance,
 s'adresser à :
 Centrales de Lecture Publique
 Bibliothèque Nationale
 BP. 159 - BAMAKO

	Mandingue	Peul	Tamasheq	Songhoy	Tableau I
22		mb		mb	
23	n	n	n	n	
24		nd		nd	
25		nj			
26		ng		ng	
27	ny	ny		ny	
28	ŋ	ŋ		ŋ	
29	o	o	o	o	
30	ò				
31	p	p			
32			q		
33	r	r	r	r	
34	s	s	s	s	
35			's		
36	sh		sh	sh	
37	t	t	t	t	
38			't		
39	c	c		c	
40	u	u	u	u	
41	w	w	w	w	
42	y	y	y	y	
43		ŷ			
44	z		z	z	
45			'z		

ALPHABET DES LANGUES NATIONALES DU MALI

	Mandingue (29)	Peul (32)	Tamasheq (31)	Songhoy (28)	Tableau I
1		ɔ			
2	a	a	a	a	
3	b	b	b	b	
4		ɓ			
5	d	d	d	d	
6			d'		
7		ɗ		o	
8	j	j	j	j	
9	e	e	e	e	
10	e'				
11			o		
12	f	f	f	f	
13	g	g	g	g	
14			gh		
15	h	h	h	h	
16	i	i	i	i	
17	k	k	k	k	
18	kh		kh		
19	l	l	l	l	
20			l'		
21	m	m	m	m	

A CONSONNES ET SEMI-VOYELLES

Tableau II

	Labiales	Dentales	Palatales	Velaires	Post-velaires	Glottales
Occlusives sourdes	p	t	c	k	q	'
sourde emphatique		't				
sonores	b	d	j	g		
sonore emphatique		'd				
laryngalisées	ɸ	ɖ	y			
prenasalisées sonores	mb	nd	nj	ng		
Constrictives sourdes	f	s	sh	kh		h
sourde emphatique		's				
sonores		z		gh		
sonore emphatique		'z				
Nasales	m	n	ny	ŋ		
Latérales		l				
emphatique		'l				
Vibrante		r				
Semi-voyelles			y	w		

B VOYELLES

Brèves				Longues			
i			u	ii			uu
e	ə		o				
è		ò		ee		oo	
a				aa			

LISTE DES PARTICIPANTS AU PREMIER COLLOQUE SCAA A BAMAKO (27 janvier - 1^{er} février 1975)

M. Kayo BINAFA (Mali)
Professeur d'Histoire à l'École Normale Supérieure

M. Bocar Cisse (Mali)
Institut des Sciences Humaines

M. Mohammed Lamine Cisse (Mali)
Institut National des Arts

M. Youseouf Tata Cisse (Mali)
Assistant de Recherche à l'Institut des Sciences Humaines

M. Yaya COULIBALY (Mali)
Musée National du Mali

M. Yacouba COULIBALY (Mali)
Chef de la Section Histoire et Géographie de l'I.P.N.

Professeur D. DALBY (Grande-Bretagne)
Directeur de l'« International African Institute »

Professeur Jean DEVISSE (France)
Maître de Conférence - Université de Paris VIII

M. Minabe DIARRA (Mali)
Institut des Sciences Humaines

Mme Germaine DIETERLEN (France)
Directeur de Recherche au C.N.R.S.

M. Paolo Fernando de MORAES FARIAS (Brésil)
Centre of « West African Studies »

M. Colin FLIGHT (Grande-Bretagne)
Centre of « West African Studies »

M. Boubé GADO (Niger)
Archéologue - Institut de Recherche en Sciences Humaines

M. Ibrahim GUINDO (Mali)
Institut des Sciences Humaines

M. Amadou HAMPATE BA (Mali)
Ecrivain et chercheur

Professeur GORDON INNES (Grande-Bretagne)
School of « Oriental and African Studies »

M. Wa KAMISSOKO de Krina (Mali)
Traditionaliste

M. Philippe JESPERS (Belgique)
C.N.R.S.

M. John William JOHNSON (Etats-Unis)
« Folklore Institute Indiana University »

M. Diude LAYA (Niger)
Sociologue - Directeur de l'Institut de Recherche en Sciences Humaines

Mme LY-TALL (Mali)
Professeur d'Histoire à l'École Normale Supérieure

M. Cheick Omar MARA (Mali)
Musée National du Mali

M. Almany MALIK YATTARA
Institut des Sciences Humaines

M. Yaga MAGUIAGA (Mali)
Lycée de Badalabougou

Professeur Raymond MAUNY (France)
Centre de Recherches Africaines à l'Université de Paris

Professeur J.F. MIDDLETON (Grande-Bretagne)
Historien - « School of oriental and african Studies »

M. Bocar N'DYAYE (Mali)
Ancien Ambassadeur du Mali à Paris

M. Lamine NIAKATE (Mali)
Secrétaire Général de l'Institut Pédagogique National

M. Moussa NIAKATE (Mali)
Responsable des Archives Nationales

M. Abdoul Gieine N'DIAYE (Sénégal)
Conseiller Technique au Ministère de la Culture

M. Moctar Gossé N'DIAYE (Mali)
Bibliothèque Nationale du Mali

M. Inoussa OUSSEINI (Niger)
Sociologue et Cinéaste

Mlle Yveline PONCET (France)
Géographe - Institut de Recherche en Sciences Humaines

M. Jean ROUCH (France)
Directeur de Recherche au C.N.R.S.

M. Lajos SAGHY (Hongrie)
Ethnologue et documentaliste

M. Filifing SAKO (Mali)
Commissaire au Tourisme - Ethnologue

M. André SALIFOU (Niger)
Expert de l'UNESCO

M. Kiéna SANOGO (Mali)
Archéologue - Directeur du Musée National du Mali

M. Diarra SYLLA (Mali)
Traditionaliste

M. TAMSIR NIANE (Sénégal)
Directeur de la Fondation Léopold Senghor

M. Sididié Oumar TRAORE (Mali)
Institut des Sciences Humaines

Mme Claude VILLAIN (France)
Conseiller Pédagogique à l'Institut National Pédagogique